

Essai d'évaluation du potentiel humain inemployé

Pierre Maheux

Volume 45, numéro 4, janvier–mars 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maheux, P. (1970). Essai d'évaluation du potentiel humain inemployé. *L'Actualité économique*, 45(4), 732–779. <https://doi.org/10.7202/1003770ar>

Essai d'évaluation du potentiel humain inemployé*

De plus en plus, on commence à se rendre compte que le chômage ne représente qu'un aspect, sans doute important, du problème de la sous-utilisation des ressources humaines. Au nombre des gens qui déclarent chercher de l'emploi et n'en pas trouver, il faut ajouter ceux qui ont abandonné la recherche d'un emploi — les travailleurs découragés —, qui ne trouvent à s'engager que dans des emplois partiels, ou qui sont obligés d'accepter les emplois les moins désirables et les moins payés. C'est donc toute une partie de la main-d'œuvre qui n'apporte pas à la croissance de l'économie tout son potentiel humain, physique et intellectuel. Sans compter tous les problèmes sociaux que ces gens ont parfois à affronter — bien-être social, santé, logement, etc.

Le taux de chômage cache un aspect très important de la réalité économique et sociologique et il est tout à fait impuissant à décrire l'état du marché du travail. Il ne révèle pas la proportion de gens qui travaillent mais n'ajoutent rien à la production d'une nation, ni de ceux qui y contribuent dans une proportion moindre que leurs capacités personnelles le leur permettent. On fait grand état des journées de travail perdues à cause de grèves, mais leur importance est infime comparée au potentiel humain inemployé et qui pourrait être mis à contribution grâce à des politiques coordonnées d'éducation et de développement économique.

L'intérêt pour ces problèmes est relativement récent et les études sont peu nombreuses. Bien que les causes et les effets du sous-

* Une première rédaction de ce texte a été présentée à un séminaire en économie du travail à l'Université McGill, en avril 1967. L'auteur tient à remercier M. Pierre Harvey qui a bien voulu le guider dans ce travail. Toutefois, l'auteur est seul responsable des erreurs qui ont pu s'y glisser.

emploi soient multiples, « toutefois, peu d'efforts ont été faits jusqu'ici pour en évaluer l'extension dans les différentes régions du monde et, plus spécialement, dans les pays insuffisamment développés du point de vue économique »¹ et on pourrait ajouter dans certaines régions défavorisées de pays fortement industrialisés. C'est à ce problème que s'est arrêtée la neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, en mai 1957. Après avoir constaté que des méthodes statistiques ne mettent généralement pas en lumière l'ampleur du sous-emploi, la Conférence en a proposé la définition suivante :

« Le sous-emploi existe lorsque des personnes pourvues d'un emploi ne travaillent pas à plein temps et pourraient et désireraient effectuer un travail complémentaire de celui qu'elles fournissent effectivement, ou lorsque le revenu ou le rendement des personnes pourvues d'un emploi se trouveraient augmentés, si compte tenu de leurs aptitudes professionnelles, elles travaillaient dans de meilleures conditions de production ou changeaient de profession. Le sous-emploi se manifeste sous des formes diverses dont certaines peuvent être mesurées avec un degré de précision raisonnable au moyen d'enquêtes statistiques. On peut distinguer les principales formes suivantes de sous-emploi :

Le *sous-emploi visible*, qui se traduit par une durée de travail inférieure à la normale et qui caractérise les personnes travaillant à temps partiel ;

Le *sous-emploi invisible*, qui caractérise les personnes pour lesquelles la durée du travail n'est pas anormalement réduite mais dont les gains sont anormalement bas, ou qui occupent un poste d'emploi ne permettant pas une pleine utilisation de leurs capacités ou de leur qualification (phénomène désigné parfois du nom de *sous-emploi déguisé*) ou les personnes qui exercent leur activité dans des établissements ou des unités économiques dont la productivité est anormalement faible (phénomène désigné parfois du nom de *sous-emploi potentiel*).

Le sous-emploi, tel que défini ci-dessus, exclut les personnes en chômage ou celles qui ne sont pas comprises dans la main-d'œuvre mais seraient désireuses d'y entrer bien qu'elles ne soient pas en quête de travail. »²

Le ministère du Travail des États-Unis dont les études, bien que récentes, sont sans doute les plus avancées, distingue quatre formes de sous-utilisation de la main-d'œuvre, en plus du chô-

1. « La mesure du sous-emploi », *Revue Internationale du Travail*, vol. LXXVI, no 4, octobre 1957, p. 386.

2. *Idem*, pp. 395-396.

mage, soit : 1) les personnes employées une partie de la semaine seulement pour des raisons hors de leur contrôle ; 2) les travailleurs employés à plein temps, à l'année longue, mais dont les revenus sont faibles et insuffisants ; 3) les personnes qui ne font pas partie de la main-d'œuvre, qui désirent ou ont besoin de travailler, et 4) les travailleurs dont les capacités potentielles ou actuelles ne sont pas pleinement utilisées³.

Quelles que soient les définitions employées, les problèmes statistiques sont des obstacles majeurs à l'étude de ces divers phéno-

Tableau 1
Divisions des régions étudiées en comtés de recensement
et population de ces comtés, juin 1961

Régions	Comtés (1)	Population totale (2)
Abitibi	Abitibi	108,313
Saguenay-	Chicoutimi	157,196
Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	105,230
	— Lac-Saint-Jean Est	43,920
	— Lac-Saint-Jean Ouest	61,310
	Saguenay	81,900
Gaspésie	Bonaventure	42,962
	Gaspé	74,341
	— Gaspé Est	41,333
	— Gaspé Ouest	20,529
	— Îles-de-la-Madeleine	12,479
	Matane	70,664
	— Matane	35,078
	— Matapédia	35,586
	Rimouski	65,295
	Témiscouata	69,318
	— Rivière-du-Loup	40,239
	— Témiscouata	29,078
TOTAL		775,219

SOURCE : Recensement du Canada, bulletin 1.2-2, tableau 22, B.F.S., Ottawa, 1961.

3. Manpower Report of the President, janvier 1969, U.S. Government Printing Office, Washington, p. 44.

mènes. C'est ainsi que la dernière catégorie de sous-emploi du ministère du Travail américain ne peut être adéquatement mesurée. Car, en fin de compte, peu de personnes ne sont pas sous-employées, à un degré plus ou moins grand, par rapport à leurs pleines capacités. Le problème surgit vraiment lorsque la sous-utilisation est le fait de la discrimination ou d'un empêchement à l'accès à des meilleures conditions requises de la main-d'œuvre : éducation, nutrition adéquate et soins médicaux. Bien que la situation puisse être améliorée, elle demeure toutefois difficilement évaluable et quantifiable.

Dans cette étude, nous nous servirons de ces différents concepts pour évaluer l'importance du phénomène de sous-utilisation des ressources humaines. Pour ce faire, nous avons choisi 14 comtés, ou divisions de recensement, formant la périphérie nord et nord-est de la province de Québec. Ces régions sont apparues particulièrement intéressantes du fait qu'elles sont généralement considérées comme des zones sous-développées et en régression, tout spécialement la Gaspésie. Le tableau 1 donne la liste de ces comtés et leur population respective.

Notre étude comportera deux parties. Dans la première, nous essaierons de déterminer quelle est la proportion de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus (selon la définition du recensement) qui n'apporte pas une contribution satisfaisante ou normale à la production. Nous ne définissons pas ici les mots « satisfaisante » et « normale », car nous y reviendrons en explicitant la méthode. Mais nous pouvons dire que toute personne en chômage, réel ou déguisé, est cause d'un manque à produire pour la nation, de même que les travailleurs qui ne sont employés qu'une partie de l'année sont improductifs, soit qu'ils travaillent moins d'un certain nombre de semaines par année, 50 par exemple, soit qu'ils ne travaillent qu'une partie de la semaine, 20 heures par exemple, ce que le B.I.T. appelle le sous-emploi visible.

Dans une seconde partie, nous nous demanderons quel serait le potentiel des personnes ne faisant pas actuellement partie de la main-d'œuvre, mais qui seraient disponibles pour un emploi si les demandes des entreprises en personnel étaient suffisantes. Dans ce cas, nous supposons, d'une part, la parfaite mobilité des entrepreneurs pour aller s'établir dans ces régions et, d'autre part, l'absence

d'obstacle à leur entrée sur le marché de ces régions. Il est évident que notre hypothèse ne tient aucun compte des limites réelles au développement de ces régions. Tel n'est pas notre but. Nous nous proposons uniquement d'examiner le potentiel de ressources humaines inemployées quelles que soient les raisons de ce sous-emploi.

Il faut également souligner que cette étude se situe à un moment précis dans le temps, soit au début de juin 1961, lors du recensement, et que nous ne nous préoccupons pas actuellement de l'évolution des faits qui sont présentés. L'utilisation du recensement s'explique, d'ailleurs, par le fait qu'il constituait la publication officielle fournissant le plus d'informations homogènes, évitant ainsi tous les ajustements statistiques nécessaires à l'uniformisation des données. Par conséquent, il s'agit d'une étude statistique où notre intérêt se porte uniquement sur une méthode d'évaluation du sous-emploi du potentiel humain, et cela, hors de tout cadre temporel.

SOUS-UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour établir une véritable politique de main-d'œuvre, il est absolument nécessaire de connaître les caractéristiques de l'offre et de la demande de travail. Dans les pages suivantes, nous examinerons trois phénomènes qui semblent particulièrement importants pour connaître le degré de sous-utilisation de la main-d'œuvre ou, en d'autres termes, l'incapacité de l'économie à combler les disponibilités des travailleurs. Nous tenterons donc de définir et de mesurer le chômage déguisé, le chômage réel régional et le sous-emploi des salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement. Il sera possible, ainsi, de mieux saisir l'ampleur de la sous-utilisation de la population ayant déclaré faire partie de la main-d'œuvre lors du recensement de 1961.

Chômage déguisé

L'expression « chômage déguisé » a tout d'abord été utilisée par Joan Robinson⁴ pour décrire une situation de demande effective insuffisante qui avait pour effet de déplacer des travailleurs vers des occupations où la productivité était plus faible que celles que leurs qualifications techniques leur auraient permis d'assumer.

4. Joan Robinson, *Essays in the Theory of Employment*, London, 1937.

La situation inverse était également vraie. Ainsi, si à la suite d'un investissement, des travailleurs étaient déplacés de leur situation actuelle vers une nouvelle position où la productivité était supérieure à l'ancienne, on disait qu'il y avait chômage déguisé.

Par la suite, la notion de chômage déguisé a surtout été rattachée au problème de la croissance et du développement économique des pays sous-développés, en particulier de l'Inde ⁵.

C'est l'économiste Arthur Lewis qui devait relancer le débat, une quinzaine d'années plus tard, dans un très long article ⁶ dont on peut résumer ainsi les grandes lignes. Dans une économie fermée, les deux parties constituantes d'une économie sous-développée sont le secteur capitaliste que Lewis définit comme étant « *that part of the economy which uses reproducible capital, and pays capitalists for the use thereof* » ⁷, et le secteur de subsistance qui couvre, par différence, les activités traditionnelles de l'économie de la population indigène dont la production est concentrée dans l'agriculture. À cause des techniques peu avancées de ce secteur, le revenu réel par habitant est faible et à peine suffisant pour assurer la survie. À ce phénomène de pauvreté viennent s'ajouter les pressions démographiques qui font que le produit marginal du travail dans l'agriculture peut être nul ou négatif. C'est le secteur capitaliste qui assure le dynamisme à l'intérieur de cette structure économiste dualiste. Sa croissance lui permet d'attirer la main-d'œuvre du secteur de subsistance, celle-ci pouvant alors se trouver un emploi « capitaliste ». Pour que ce transfert puisse se produire, selon Lewis, il faudra que le salaire réel soit basé sur le produit moyen du travail dans le secteur de subsistance, et non sur le produit marginal, et que la marge ou l'écart soit suffisamment élevé pour provoquer le déplacement du travailleur vers le secteur capitaliste.

Le fait que le salaire du secteur capitaliste soit fonction du produit moyen du travail dans le secteur de subsistance, permet à Lewis d'avancer que dans une économie en expansion l'offre de travail à l'économie capitaliste sera parfaitement élastique pour un

5. Voir entre autres : Ashok Mathur, « The Anatomy of Disguised Unemployment », *Oxford Economic Papers*, N.S. 16, juillet 1964, pp. 161-193 ; Morton Paglin, « Surplus Agricultural Labor and Development : Facts and Theories », *American Economic Review*, vol. 55, sept. 1965, pp. 815-834.

6. W.A. Lewis, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School of Economics and Social Studies*, mai 1964, pp. 139-191.

7. *Idem*, p. 146.

taux de salaire réel faible. Le salaire n'étant pas basé sur la production marginale du secteur capitaliste, comme on l'a vu, le surprofit qui en résultera assumera un retrait continu de la main-d'œuvre du secteur de subsistance à condition, évidemment, que les profits soient réinvestis.

Pour Lewis, le processus de développement économique se fait donc en deux phases. Dans la première, l'offre de travail au secteur capitaliste est parfaitement élastique et celui-ci se développe par l'absorption progressive du secteur de subsistance. La seconde phase apparaît lorsque l'absorption est complétée, l'offre de travail devenant alors très élastique⁸.

Plusieurs études ont noté l'inexactitude de l'analyse de Lewis. Sans vouloir reprendre toutes les critiques, arrêtons-nous cependant à quelques-unes des plus importantes.

Puisque l'on suppose que la productivité marginale du travail est nulle dans des conditions de chômage déguisé, il s'ensuit que la libre concurrence entre les travailleurs devrait faire tendre le salaire dans le secteur agricole vers zéro, suivant en cela la théorie marginale des salaires. Or, dans les faits, il existe toujours un taux de salaire plancher en dessous duquel les employeurs eux-mêmes refusent de descendre. Cette apparente contradiction entre la théorie et les faits surgit uniquement lorsqu'on raisonne en termes macro-économiques.

En effet, dès qu'on abandonne l'hypothèse du plein emploi produit par l'ajustement automatique de l'offre et de la demande globales, il devient inexact de dire que la productivité marginale du travail détermine le niveau des salaires. Celle-ci ne fait qu'indiquer la limite du nombre de travailleurs qu'un employeur peut embaucher, une fois le niveau des salaires connus. Car les salaires réels au niveau global sont déterminés par des forces autres que la productivité marginale du travail, forces qui affectent la demande de travail. « *The marginal productivity theory, we have concluded, is a wage theory for the economy as a whole, but for the individual firm it is a theory of employment* »⁹, de sorte que cette théorie

8. William J. Barber, « Disguised Unemployment in Underdeveloped Economies », *Oxford Economic Papers*, vol. 13, no 1, février 1961, pp. 103-115.

9. Allen M. Carter, *Theory of Wages and Employment*, Homewood, Illinois, 1959, ch. 5, p. 45.

n'indique pas la relation entre le volume d'emploi au niveau global, qui est déterminé au niveau micro-économique ¹⁰.

Certains auteurs ¹¹ ont également noté que même s'il était préférable pour les membres d'une famille agricole de quitter la ferme pour obtenir un revenu familial plus élevé, ceci ne se produisait généralement pas. D'une part, dans les pays surpeuplés les occasions d'emploi rémunérateur sont assez peu nombreuses. D'autre part, les liens familiaux sont généralement un facteur de sécurité. Les gens ne sont pas portés à se chercher de l'emploi à l'extérieur de la ferme tant que le revenu de l'agriculture est suffisant pour subvenir aux besoins de la famille et non à chaque individu séparément. Il leur faudra un fort revenu pour les inciter à chercher de l'emploi à l'extérieur, d'autant plus que leur offre de travail peut être limitée au genre de travail qu'ils exécutaient auparavant.

Reynolds a voulu vérifier le modèle de développement économique de Lewis. Dans ce modèle, on supposait que l'offre de travail au secteur moderne ou capitaliste était infiniment élastique à un taux de salaire réel constant, à cause de la réserve de main-d'œuvre dans le secteur traditionnel ou de subsistance. Il n'y avait donc pas de hausse de salaire. Or, Reynolds a démontré, dans le cas de Porto-Rico, qu'on retrouvait une courbe d'offre de travail conventionnelle à pente positive ¹². Deux facteurs en particulier expliquent cette situation : 1) l'existence d'un salaire minimal rajusté par réglementation gouvernementale, ce qui n'exclut pas la présence d'une offre illimitée dans les premiers stades de développement économique ; 2) l'amélioration des techniques de production et de gestion rendue possible par une main-d'œuvre et des administrateurs progressivement plus compétents. Ce dernier point explique, d'ailleurs, qu'on puisse améliorer la productivité sans apport de capital nouveau. Il faut noter que l'étude de Reynolds a été faite dans un cadre d'économie ouverte et que l'influence des États-Unis y est considérable.

10. Ashok Mathur, *op. cit.*, pp. 162-166.

11. *Idem*, p. 173 ; Lloyd B. Reynolds, « Wages and Employment in a Labor-Surplus Economy », *American Economic Review*, vol. 55, mars 1965, p. 20.

12. Lloyd G. Reynolds, *op. cit.*, p. 37.

L'expérience du Québec

Le cadre d'analyse utilisé dans cet article se distingue considérablement des études mentionnées. D'une part, celles-ci portaient toutes sur des pays sous-développés. Les techniques agricoles y étaient souvent très primitives et la technologie très peu avancée et connue. On avait toujours recours à l'irrigation, dans les cas étudiés, et la qualité des sols variait d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays (Inde). Au Québec, par contre, les plantations ou cultures extensives administrées par de grands propriétaires fonciers et embauchant une main-d'œuvre nombreuse, ne sont pas monnaie courante. L'agriculture y est presque exclusivement basée sur l'existence de petites entreprises familiales dont les revenus servent souvent de supplément aux autres revenus de la famille et parfois de moyen de subsistance. Quant à la nature des sols et des cultures, nous y reviendrons plus loin.

Dans cette étude, nous nous limiterons à calculer le chômage déguisé dans l'agriculture, car nous supposons que ce phénomène doit être à peu près inexistant chez les professionnels et les salariés. En effet, pour ces derniers, l'explication est assez simple. Vivant dans un système d'entreprise privée, on peut facilement admettre que les entrepreneurs ne conserveront pas à leur emploi un homme dont le rendement est nul. Cet homme fera alors partie du nombre des chômeurs ou ne sera employé qu'occasionnellement selon les besoins de l'entreprise. Par contre, la situation dans l'agriculture est tout à fait différente, car la ferme pourra être exploitée par les membres de la famille sans tenir compte du rendement de chacun des membres. Particulièrement pour les régions étudiées ici, où l'emploi est rare, il sera fréquent de rencontrer des familles de 5 adultes travaillant tous sur la ferme alors que ce travail pourrait être exécuté par 3 personnes seulement. Pour être plus raffiné, il faudrait sans doute tenir compte du fait qu'un certain nombre de travailleurs, surtout dans la fonction publique, pourraient être mis à pied sans trop affecter le mécanisme administratif gouvernemental, mais qui conservent leur emploi pour éviter de créer d'autres problèmes parallèles, tels que le chômage, l'assistance sociale et l'impact psychologique chez ces travailleurs ; mais seules des enquêtes administratives pourraient fournir des renseignements sur ce point et donner des résultats par région.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Pour mesurer ce chômage déguisé, nous devrions normalement chercher la valeur de la production des travailleurs et éliminer ceux qui ont un rendement inférieur à ce que nous jugerions le minimum devant être atteint par chacun des travailleurs. Malheureusement, les statistiques sont actuellement insuffisantes. Nous devons donc établir une autre méthode d'évaluation.

C'est ainsi que nous établissons un « taux d'intensité d'agriculteurs à l'acre », c'est-à-dire que nous rapportons le nombre d'agriculteurs et de travailleurs agricoles au nombre d'acres de terre en culture. Par exemple, en Abitibi, il y a 3,074 agriculteurs opérant sur 179,356 acres de terre en culture, soit 0.0171 agriculteur à l'acre de terre en culture. Puis, nous choisissons comme base (= 100) le comté qui a le plus faible « taux d'intensité ». Nous admettons donc implicitement que ce comté est celui qui a le meilleur rendement par homme à l'acre. De plus, en construisant un indice basé sur ce comté, nous reconnaissons qu'il n'existe pas de différences importantes du point de vue du climat et de la composition du sol. Le recensement révèle, d'ailleurs, que les revenus provenant des produits agricoles viennent surtout des produits laitiers, du foin et du fourrage, des bovins, des porcs et des produits forestiers qui ne requièrent pas de qualité spéciale du sol.

Nous prenons donc comme base le comté de Matane où le taux d'intensité est de 0.0151 homme à l'acre (voir tableau 2). Nous préférons Matane au comté des Îles-de-la-Madeleine, car ce dernier, bien qu'ayant 0.0092 homme à l'acre, ne compte que 22 agriculteurs et sa faible importance comparativement aux autres comtés ne permet pas de le choisir comme base. En supposant que tous les comtés devraient être au moins aussi productifs que celui de Matane, nous pouvons appliquer le taux d'intensité de ce comté à la superficie en culture de chaque comté. Nous obtenons ainsi le nombre d'agriculteurs qui seraient nécessaires si chaque comté pouvait ramener son taux d'intensité au niveau de celui de Matane. Nous pouvons ainsi dégager un surplus de main-d'œuvre agricole que nous répartissons dans la proportion de 92 p.c. pour les hommes et de 8 p.c. pour les femmes. Ces pourcentages viennent du fait que sur 22,822 agriculteurs dans les 14 comtés étudiés, nous trouvons 1,747 femmes, soit environ 8 p.c. du total des agriculteurs.

Tableau 2
Chômage déguisé

Comtés	Agriculteurs et travailleurs agricoles (15 ans et plus) (1)	Terre en culture (acre) (2)	Taux d'intensité d'agriculture à l'acre (1)/(2) (,0000) (3)	Agriculteurs nécessaires (2) X .0151 (4)	Agriculteurs (hommes)		Agriculteurs (femmes)		Surplus total (1) - (4) (7) + (10) (11)	Surplus total en p.c. (1) + (1) X 100 (12)	
					actuels (5)	nécessaires (4) X 92 p.c. (6)	surplus (5) - (6) (7)	actuels (8)			nécessaires (4) X 8 p.c. (9)
Abitibi	3,074	179,356	171	2,708	2,820	2,491	217	329	37	366	11.9
Chicoutimi	2,112	84,508	250	1,276	2,049	1,213	63	836	—	836	39.6
Lac-Saint-Jean	3,950	187,348	211	2,829	3,763	2,652	187	1,111	10	1,121	28.4
— Lac-Saint-Jean Est	1,396	63,623	219	961	1,368	933	28	435	—	435	31.2
— Lac-Saint-Jean Ouest	2,554	123,725	206	1,868	2,395	1,719	159	676	10	686	26.9
Saguenay	246	9,660	255	146	234	134	12	100	—	100	40.7
Bonaventure	1,545	61,838	250	934	1,466	859	79	607	4	611	39.5
Gaspé	557	26,330	216	384	533	394	24	159	14	173	31.1
— Gaspé Est	275	11,266	244	170	268	163	7	105	—	105	38.2
— Gaspé Ouest	260	12,684	205	192	243	189	17	54	14	68	26.2
— Îles-de-la-Madeleine	22	2,380	92	22	22	22	—	—	—	—	—
Matane	3,084	145,628	212	2,199	2,833	2,015	251	818	69	887	28.7
— Matane	935	61,956	151	935	852	852	83	—	—	—	—
— Matapédia	2,149	83,672	257	1,864	1,981	1,163	168	818	69	887	41.2
Rimouski	3,676	119,546	307	1,805	3,213	1,661	463	1,552	319	1,871	50.9
Témiscouata	4,578	187,802	244	2,836	4,164	2,618	414	1,546	196	1,742	38.1
— Rivière-du-Loup	2,975	121,084	246	1,828	2,633	1,682	342	991	196	1,147	38.6
— Témiscouata	1,603	66,718	240	1,008	1,531	936	72	595	—	595	37.1
TOTAL	22,822	—	—	15,117	—	—	—	7,058	649	7,707	—
MOYENNE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33.8

SOURCE : col. 1 : bulletin 3.1-8, tableau 15; col. 2 : bulletin 3.2-1, tableau 12; Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

En attribuant ce pourcentage aux femmes travaillant dans l'agriculture, nous supposons que :

- la proportion de femmes devant demeurer dans l'agriculture dans chaque comté restera la même, soit 8 p.c. de la main-d'œuvre agricole *nécessaire* ;
- la main-d'œuvre féminine agricole nécessaire ne peut augmenter par suite d'une baisse globale de la main-d'œuvre agricole (hommes et femmes) d'un comté ;
- par conséquent, si en imputant 8 p.c. au total de main-d'œuvre agricole nécessaire, nous obtenons un montant supérieur au montant actuel de main-d'œuvre agricole féminine, nous faisons l'ajustement en augmentant la main-d'œuvre agricole masculine de la différence. Par exemple, dans le comté de Chicoutimi, 8 p.c. des 1,276 agriculteurs donneraient 102 femmes dans l'agriculture, comparativement à 63 dans la situation présente. Dans un tel cas, nous prenons le plus petit nombre, soit 63, car nous supposons qu'il serait peu réaliste que le nombre de femmes dans l'agriculture augmente de 39 alors que celui des hommes baisse de 875. Nous imputons plutôt la différence, soit 39, aux hommes, ce qui réduit le surplus de main-d'œuvre agricole masculine à 836 (voir tableau 2).

Plus schématiquement, nous pouvons exprimer la méthode de la façon suivante. Soit :

A = nombre actuel d'agriculteurs et de travailleurs agricoles âgés de 15 ans et plus ;

T = terre en culture, en acre ;

I = taux d'intensité d'agriculteur à l'acre ;

A_n = nombre d'agriculteurs nécessaires ;

N_f = main-d'œuvre agricole féminine nécessaire ;

N_h = main-d'œuvre agricole masculine nécessaire.

Pour chaque comté, nous avons donc :

$$I = \frac{A}{T}$$

Puis, prenant pour base le comté de Matane (I_m), nous obtenons la main-d'œuvre agricole nécessaire au niveau de chaque comté, soit :

$$A_n = T \cdot I_m.$$

Nous pouvons, pour chaque comté, décomposer la main-d'œuvre agricole en main-d'œuvre masculine et féminine, soit :

$$N_f = A_n \times 8\%$$

et
$$N_h = A_n \times 92\%$$

où
$$N_f + N_h = A_n.$$

Le surplus de main-d'œuvre agricole (S) est alors égal à :

$$S = A - A_n.$$

Nous pouvons alors trouver le taux de chômage déguisé (C_d) :

$$C_d = \frac{A - A_n}{A} \cdot 100.$$

Résultats

Nous pouvons tout d'abord constater que le taux de chômage déguisé est très élevé dans la plupart des comtés étudiés (voir tableau 2). Si nous ignorons le comté des Îles-de-la-Madeleine, et le comté de Matane que nous avons pris comme base, nous constatons que seul le comté d'Abitibi a un taux de chômage déguisé inférieur à 25 p.c., soit 12 p.c.

Il est également intéressant de remarquer le fort taux de chômage déguisé des comtés de Chicoutimi et de Saguenay dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour Chicoutimi, cette situation peut sans doute s'expliquer par le taux élevé d'urbanisation de la population du comté (62 p.c.) et le faible taux de développement de la région qui ne permet pas d'absorber le surplus de main-d'œuvre agricole, provoquant ainsi un chômage déguisé élevé. Quant au Saguenay, le phénomène s'explique par la concentration des activités industrielles et commerciales du comté, dans les villes de Hauterive, Baie-Comeau et Sept-Îles, qui ne peuvent encore absorber tout le surplus de main-d'œuvre agricole demeurant dans des endroits très éloignés des villes principales.

Quant aux résultats de la région de la Gaspésie, ils n'ont vraiment rien pour nous surprendre. En effet, selon le B.A.E.Q. :

« des quelque 12,000 exploitants de fermes de 1961, on estime qu'il n'en restait plus que 8,500 en 1965. La diminution de ce nombre est symptomatique surtout si on met en relation le nombre potentiel d'unités-travail

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

à plein temps (6,000) que peut supporter, dans l'état actuel, l'agriculture du territoire. »¹³

Donc, selon les études du B.A.E.Q., c'est 50 p.c. des travailleurs agricoles qu'il faudrait déplacer. Les résultats que nous obtenons sont donc conservateurs comparativement à ceux du B.A.E.Q. et se présentent alors comme des taux de chômage déguisé minimaux.

Il convient, enfin, de remarquer que pour l'ensemble des 14 comtés étudiés, le tiers de la main-d'œuvre agricole est improductive et pourrait être déplacée vers un emploi assurant un meilleur rendement pour l'économie et une utilisation plus rationnelle des ressources humaines.

Il serait évidemment très intéressant d'étudier le comportement de cette masse de travailleurs en fonction des diverses phases du cycle économique, et sa relation avec le taux de chômage ascendant que l'on constate au Québec. Pour cela, il faudrait examiner l'évolution du phénomène depuis un quart de siècle, ce qui est hors de notre cadre actuel.

Taux de chômage

C'est sans doute le phénomène à la fois le mieux et le moins bien connu. D'une part, tous les moyens d'information, groupes et politiciens font grand état de la situation déplorable de l'emploi, des misères auxquelles le chômeur doit parfois faire face, et de la perte de production, donc de mieux-être, qu'entraîne cette inutilisation de ressources humaines. D'autre part, le chômage est également assez mal connu. On ignore encore beaucoup de caractéristiques du chômeur et du chômage, caractéristiques qui peuvent différer d'une province à l'autre et d'une région à l'autre à l'intérieur d'une même province. Toutes les politiques fédérales en vue de corriger la situation étaient appliquées jusqu'à récemment (avant la création du ministère de l'Expansion économique régionale) sans égard aux différences régionales — subventions aux travaux d'hiver, subventions à la construction domiciliaire pendant l'hiver — et sans toujours en connaître l'impact au niveau de chaque province. Il appert de plus en plus que pour être efficace, une politique devrait être encore plus régionalisée ou décentralisée

13. Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, *Plan de développement*, deuxième partie : « Le Secteur de l'Agriculture », p. 34, 30 juin 1966.

qu'au niveau d'une province entière. Cependant, on se heurte à un problème. Il n'existe aucune statistique régionale sur les taux de chômage.

Et plus précisément dans le cadre de cette étude, alors qu'il pourrait sembler facile de calculer le taux de chômage par comté, selon les données du recensement, nous nous heurtons à des données sans signification. En effet, normalement, nous pourrions obtenir le chômage par comté en faisant la somme des personnes (hommes et femmes) en quête de travail avec expérience et des personnes (hommes et femmes) en quête de leur premier emploi¹⁴.

Cependant, dans l'introduction du même bulletin, nous apprenons que :

« les chiffres contenus dans le présent rapport du Recensement ne sont pas rigoureusement comparables aux estimations relatives aux personnes employées et aux chômeurs tirées du Relevé de la main-d'œuvre de juin 1961. Il y a des différences quant au moment du dénombrement et quant à l'universalité de l'enquête (...). De plus, les personnes âgées de 14 ans ont été exclues de la main-d'œuvre lors du recensement de 1961 tandis que le Relevé en tient compte.

Les différences entre les questions employées ont influé sensiblement, en apparence, sur la comparaison. De plus, il est plus difficile dans un recensement général que dans une enquête spéciale d'obtenir des renseignements exacts au sujet des personnes dont l'emploi ou la participation à la main-d'œuvre est précaire ou incertain. Comme conséquence importante de ces facteurs, un nombre élevé de personnes qui auraient dû être dénombrées comme étant « en quête de travail » l'ont été apparemment comme « ne faisant pas partie de la main-d'œuvre » au recensement. »¹⁵

À toutes fins pratiques, les données du recensement sont inutilisables. Par ailleurs, le relevé de la main-d'œuvre ne donne aucun détail sur la situation du chômage dans chacun des comtés ou divisions de recensement à l'étude.

Cependant, nous trouvons dans une étude du Conseil d'Orientation économique du Québec¹⁶, les taux de chômage moyens par région québécoise, pour la période 1955-1964, taux établis à partir des données du Service national de Placement. Nous pouvons

14. Recensement du Canada, « Bulletin 3.3.1 », tableau 5, B.F.S., Ottawa, 1961.

15. *Idem*, introduction.

16. Conseil d'Orientation économique du Québec, *Planification et développement régional*, série II, cahier II/2, « Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec », octobre 1967, p. 101, tableau XXXI.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

ainsi obtenir la structure du chômage par région dans la province de Québec.

Définissons :

MC_p (55-64) = moyenne du chômage pour la province de Québec, pour la période 1955-1964 ;

MC (55-64) = moyenne du chômage pour une région quelconque, pour la période 1955-1964 ;

T_r = taux régional de chômage en pourcentage de la province de Québec, pour la période 1955-1964 ;

C_p (61) = taux de chômage provincial, le 17 juin 1961 ;

C (61) = taux de chômage pour une région quelconque le 17 juin 1961.

Nous pouvons alors obtenir le taux de chômage pour les 14 comtés étudiés, en date du 17 juin 1961, en établissant une structure des taux de chômage régional.

Nous savons que MC_p (55-64) = 8.6 p.c. (voir tableau 3).

Nous trouvons alors : $T_r = \frac{MC}{MC_p} \frac{(55-64)}{(55-64)}$ pour chaque région, ce

Tableau 3
Taux de chômage par région québécoise,
moyenne 1955-1964 et 17 juin 1961

Régions	Moyenne 1955-1964		Taux de chômage
	Taux régional (en p.c.)	Taux régional en p.c. de la Province	17 juin 1961 [(2) × 7.6%] 100
	(1)	(2)	(3)
Gaspésie	15.2	176.7	13.4
Saguenay — Lac-Saint-Jean	13.7	159.3	12.1
Québec	9.0	104.6	7.9
Trois-Rivières	11.1	129.0	9.8
Cantons-de-l'Est	9.0	104.6	7.9
Montréal — Montréal Métropolitain	7.5	87.2	6.6
Outaouais	8.5	98.8	7.5
Abitibi — Témiscamingue	9.1	105.8	8.0
Côte-Nord	12.7	147.7	11.2
Province de Québec	8.6	100.0	7.6

SOURCE : Colonnes 1 et 2 : C.O.E.Q., Planification et développement régional, série II, cahier II/3, *Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec*, octobre 1967, p. 101, tableau XXXI.

Colonne 3 : *La Main-d'œuvre*, mensuel, B.F.S., Ottawa.

qui donne la structure du chômage régional par rapport à la province de Québec, celle-ci étant égale à 100.

Puis, sachant que $C_p(61) = 7.6$ p.c., nous obtenons : $C(61) = C_p(61) \times T_r$, pour chacune des régions.

Nous appliquons alors le taux de chômage régional aux comtés correspondant à la région. Ainsi, pour le comté d'Abitibi, nous prenons le taux de chômage de la région d'Abitibi-Témiscamingue. Pour les comtés de Chicoutimi, Lac-Saint-Jean (Est et Ouest) et Saguenay, nous prenons la moyenne simple des régions de Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. Nous prenons cette méthode

Tableau 4
Nombre de chômeurs

Comtés	Main-d'œuvre totale H. + F. (1)	Taux de chômage (2)	Nombre de chômeurs	
			17 juin 1961 (3)	Recensement (4)
Abitibi	30,242	8.0	2,419	2,794
Chicoutimi	43,670	11.7	5,109	4,012
Lac-Saint-Jean	28,041	11.7	3,280	2,176
— Lac-Saint-Jean Est	11,097	11.7	1,298	805
— Lac-Saint-Jean Ouest	16,944	11.7	1,982	1,271
Saguenay	25,278	11.7	2,958	1,813
Bonaventure	9,598	13.4	1,286	1,264
Gaspé	18,739	13.4	2,511	1,742
— Gaspé Est	10,090	13.4	1,352	1,006
— Gaspé Ouest	5,285	13.4	708	598
— Îles-de-la-Madeleine	3,364	13.4	451	138
Matane	18,015	13.4	2,414	1,644
— Matane	9,102	13.4	1,220	672
— Matapédia	8,913	13.4	1,194	972
Rimouski	18,891	13.4	2,531	1,237
Témiscouata	18,915	13.4	2,535	1,173
— Rivière-du-Loup	11,409	13.4	1,529	569
— Témiscouata	7,506	13.4	1,006	604

SOURCE : Col. 1, bulletin 3.3-1, T-6 ; Col. 3, *La Main-d'œuvre* ; Col. 4, bulletin 3.3-1, T-6 ; B.F.S., Ottawa.

dans le but de pallier la difficulté de la division géographique puisque les comtés ou divisions de recensement ne correspondent pas nécessairement aux divisions économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce. Quant aux 9 comtés de la Gaspésie, nous leur appliquons le taux de chômage de la région de la Gaspésie.

Pour trouver le nombre de chômeurs par comté, nous n'avons alors qu'à multiplier la main-d'œuvre totale (hommes et femmes) par le taux de chômage imputé à chacun des comtés (voir tableau 4).

Il convient de faire les remarques suivantes sur la façon de trouver le chômage par comté. Tout d'abord, l'étude du Conseil d'Orientation économique du Québec sur les taux régionaux de chômage est faite à partir des demandes d'emploi non satisfaites du Service national de Placement dont le concept de chômage diffère de celui qu'utilise le Bureau fédéral de la Statistique¹⁷. D'autre part, nous prenons la main-d'œuvre totale telle qu'indiquée dans le recensement pour trouver le nombre de chômeurs. Nous obtenons ainsi un total de chômeurs qui est sous-estimé du fait que des personnes, lors du recensement, ont répondu qu'elles ne faisaient pas partie de la main-d'œuvre plutôt que de répondre qu'elles étaient en quête d'un emploi. De la sorte, nous obtenons un niveau de chômage qui est minimal.

Finalement, nous devons remarquer que, pour le comté d'Abitibi, nous choisissons le nombre de chômeurs tel qu'indiqué dans le recensement, plutôt que l'estimation du 17 juin 1961. Nous avons dit précédemment que le nombre de chômeurs tel que compilé dans le recensement était sous-estimé. Nous devons donc conclure que le taux de 8 p.c. imputé au comté d'Abitibi est davantage sous-estimé. C'est pourquoi nous prenons la compilation du recensement qui semble être le minimum le moins sous-évalué.

Cette dernière remarque soulève le problème très important de la qualité et de la quantité des statistiques disponibles. Il est inutile d'insister davantage sur la qualité des statistiques; nous avons déjà parlé de la formulation des questions qui pouvait facilement donner lieu à des mauvaises interprétations de la part des personnes interrogées. Nous avons également abordé le problème du manque de correspondance entre diverses sources statistiques

¹⁷ Émilien Landry, *Le chômage par régions économiques*, ministère de l'Industrie et du Commerce, août 1963, p. 2 et suivantes.

qui devraient normalement fournir des résultats semblables malgré des méthodes d'investigation différentes. Mais le point le plus important a trait à la régionalisation des statistiques du chômage. Toute moyenne cache des écarts importants. Nous avons vu, au tableau 3, que le chômage pour la région de la Gaspésie est de 75 p.c. plus élevé que la moyenne provinciale. Du point de vue des politiques économiques, on aurait beaucoup à retirer d'une décomposition de la moyenne. En effet, cela permettrait de connaître avec plus d'exactitude l'ampleur du phénomène du chômage régional et d'apporter des correctifs plus appropriés à la situation.

Sous-emploi visible

La littérature traitant du sous-emploi tel que nous le définissons, est beaucoup moins abondante que celle qui se rapporte au chômage déguisé. On emploie d'ailleurs indifféremment les deux termes — *disguised unemployment* et *underemployment* — pour désigner le chômage déguisé, comme nous l'avons vu précédemment. En fait, le sous-emploi est un phénomène beaucoup plus facile à cerner que celui du chômage déguisé. Ainsi, si le sous-emploi signifie la sous-utilisation de la force de travail et si nous admettons qu'un homme travaillant 50 semaines par année et 45 heures par semaine est pleinement utilisé, donc qu'il travaille 2,250 heures par année, nous pouvons calculer la perte de temps par homme/année, et ainsi obtenir une approximation du sous-emploi de la force de travail.

On voit en fait qu'il s'agit beaucoup plus d'un problème de disponibilités statistiques et de définition du travailleur à plein temps que de définition d'un concept comme dans le cas du chômage déguisé¹⁸. Il n'existe vraiment qu'une seule difficulté. En effet, reportons-nous à la définition du sous-emploi visible telle que fournie par le B.I.T. :

« Le sous-emploi visible, (qui) se traduit par une durée du travail inférieure à la normale et (qui) caractérise les personnes travaillant involontairement à temps partiel »¹⁹.

18. Louis J. Ducoff et Margaret J. Hagood, « The meaning and measurement of partial and disguised unemployment », dans *The Measurement and Behavior of Unemployment*, National Bureau of Economic Research, vol. 7.

19. *Revue International du Travail*, op. cit., p. 395.

Il faut donc que le travailleur se trouve partiellement sans emploi pour des raisons hors de sa volonté et qu'il désire « accepter un travail additionnel ou un poste à plein temps (...). Tous les travailleurs à temps partiel ne sont pas en état de sous-emploi ; un certain nombre d'entre eux ont délibérément choisi cette forme d'emploi pour des raisons qui leur sont personnelles »²⁰. Pour vraiment connaître le degré de ce chômage *involontaire*, il faudrait absolument que le recensement nous en révèle les raisons. À défaut de ces renseignements, nous devons admettre que tous les travailleurs employés moins de 2,250 heures par année subissaient involontairement leur sous-utilisation.

Aux États-Unis, près de deux millions de personnes ont été touchées par le sous-emploi en 1968, pour des raisons économiques sur lesquelles elles n'avaient aucun contrôle. De ce nombre, un million travaillaient régulièrement à plein temps, mais étaient en sous-emploi temporaire pour des raisons de ralentissement de production ou de manque de matériel ou parce qu'elles attendaient pour commencer dans une nouvelle occupation. L'autre million travaillaient à temps partiel parce qu'il n'existait pas de travail à plein temps.

Ces conditions d'emploi plaçaient un grand nombre de travailleurs dans des conditions de pauvreté socialement intolérable. En effet, ils ne travaillaient en moyenne que 20 heures par semaine, et pour les deux tiers, leur emploi ne leur procurait qu'un revenu inférieur à 60 dollars par semaine, et près de la moitié gagnaient moins de 40 dollars. Les Noirs étaient proportionnellement plus affectés, car ils représentaient 500,000 des deux millions de travailleurs à temps partiel²¹. Il est alors facile de s'imaginer l'impact de ces conditions sur la situation familiale et le bien-être des gens.

Les données actuellement disponibles dans le recensement ne fournissent qu'une image globale bien qu'assez précise, du sous-emploi sans cependant décrire les caractéristiques des personnes sous-employées. C'est donc l'ampleur du phénomène que nous essayerons d'évaluer pour les 14 comtés choisis. Dans ce cadre, nous avons choisi 50 semaines par année, car nous estimons que la grande majorité des travailleurs ont deux semaines de vacances

20. *Idem*, p. 393.

21. *Manpower Report of the President*, 1969, pp. 45-46.

par année et donc, qu'ils ne sont pas utilisés pour la production pendant cette période. Quant au choix de 45 heures par semaine, il vient de la constatation que 54 p.c. des salariés travaillant à salaire ou à traitement ont travaillé 45 heures et plus par semaine, pour les comtés que nous étudions (voir en annexe, tableau A-1).

Méthode d'évaluation

Nous avons obtenu du Bureau fédéral de la Statistique, les tableaux A-1 et A-2 que nous reproduisons en annexe. Le premier tableau indique le nombre d'heures régulières ouvrées par les salariés âgés de 15 ans et plus, et le nombre de travailleurs pour chacune des neuf classes d'heures régulières ouvrées. Le second fournit le nombre de semaines pendant lesquelles les salariés ont travaillé à salaire ou à traitement, ainsi que le nombre d'heures travaillées pendant ces semaines. L'année y est divisée en 4 classes de 13 semaines. Pour les calculs, nous prendrons la valeur médiane de chacune des classes, soit 6.5, 20.5, 33.5 et 46.5 semaines. Quant aux travailleurs n'ayant pas déclaré le nombre de semaines travaillées, nous leur imputons 26 semaines de travail, à défaut d'indice plus précis. De toute façon, le nombre de travailleurs n'ayant pas déclaré le nombre de semaines de travail ne représente que 4 p.c. du nombre total de salariés. Même si nous faisons une erreur de 50 p.c. en imputant 26 heures, la marge d'erreur ne serait que de 2 p.c. au total.

Pour ce qui a trait au nombre d'heures par semaine, nous ne trouvons que 4 classes alors que nous en avons 9 dans le tableau précédent. De plus, dans le tableau A-1, nous avons le nombre total de salariés, tandis que nous avons, dans le tableau A-2, une ventilation du nombre de salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement, c'est-à-dire que du nombre total de salariés, ont été exclus ceux qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, soit le 1er juin 1961, comme, par exemple, les membres des communautés religieuses qui n'ont reçu qu'une rémunération en nature.

Pour établir les résultats, nous procédons donc de la façon suivante. Pour les 2 premières classes, 0-19 et 20-34 heures, nous prenons les valeurs médianes, soit respectivement 9.5 et 27.5 heures. Pour la quatrième classe, « non déclarée », nous prenons 45 heures,

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

soit le nombre d'heures travaillées par 50 p.c. des travailleurs. Quant à la troisième classe, 35 heures et plus, le calcul est plus long. À partir du tableau A-1, nous faisons la sommation, pour chaque comté, du nombre d'hommes ayant travaillé 35 heures et plus par semaine, et nous établissons le pourcentage que chacune des cinq classes représente dans ce total. Nous suivons le même procédé pour les femmes. Ainsi, d'après le tableau A-1, pour le comté d'Abitibi, nous trouvons 18,114 salariés travaillant 35 heures et plus par semaine.

De ce total :

198	travaillent	35-39	heures,	soit	1.1	p.c.,
3,246	"	40	"	"	17.8	"
4,618	"	41-44	"	"	25.5	"
2,703	"	45-49	"	"	14.9	"
7,349	"	50 +	"	"	40.6	"

Nous reproduisons, au tableau 5, le nombre de salariés travaillant 35 heures et plus par semaine, et leur répartition procentuelle selon les 5 sous-groupes d'heures de travail par semaine. Nous nous servons donc de ces pourcentages pour subdiviser le nombre de salariés ayant travaillé 35 heures et plus, et pour les 5 classes ci-dessus, nous prenons les valeurs médianes, si nécessaire, soit 37 heures pour la classe 35-39 heures, 42.5 heures pour la classe 41-44 et 47 heures pour la classe 45-49, les classes 40 heures et 50 heures et plus demeurant les mêmes.

Il est à noter que nous avons établi les pourcentages par rapport au nombre total de « salariés » et que nous les appliquons, par la suite, aux « salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement ». Nous croyons que cette méthode est justifiable car il n'y a pas de raison, à priori, pour que la répartition des salariés entre les diverses classes d'heures de travail soit différente dans les deux situations. De plus, le nombre de « salariés qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement » ne représente qu'une fraction de 1 p.c. du nombre total de salariés, ce qui est très négligeable.

Illustrons, en prenant comme exemple le comté d'Abitibi, les résultats de tous ces calculs, pour les hommes seulement, le même procédé valant pour les femmes.

Tableau 5

Salariés travaillant plus de 35 heures par semaine
et répartition selon le nombre d'heures travaillées

Comtés	Sexe	Salariés travail- lant plus de 35 heures par semaine (1)	37 heures en p.c. de (1) (2)	40 heures en p.c. de (1) (3)	42.5 heures en p.c. de (1) (4)	47 heures en p.c. de (1) (5)	50 + heures en p.c. de (1) (6)
Abitibi	H	18,114	1.1	17.9	25.5	14.9	40.6
	F	3,767	7.6	21.6	14.1	20.7	36.0
Chicoutimi	H	27,057	6.7	42.7	9.2	13.0	28.4
	F	6,868	14.9	24.6	18.7	17.4	24.4
Lac-Saint-Jean Est	H	6,034	2.8	38.1	11.2	12.9	35.0
	F	1,626	12.6	22.6	24.0	15.1	25.7
Lac-Saint-Jean Ouest	H	8,754	2.0	9.2	6.1	13.9	68.8
	F	2,374	6.9	14.0	16.0	20.7	42.4
Saguenay	H	17,064	3.7	13.2	11.6	20.8	50.7
	F	3,125	12.3	25.9	13.4	18.9	29.5
Bonaventure	H	4,814	1.6	10.6	63.7	16.3	67.8
	F	1,256	8.3	10.5	5.8	17.8	47.6
Gaspé Est	H	5,880	3.0	22.8	7.8	19.3	47.1
	F	1,612	7.5	20.5	9.2	23.1	39.7
Gaspé Ouest	H	3,051	1.2	30.2	3.1	6.8	58.6
	F	772	7.9	17.1	13.6	18.7	42.7
Îles-de-la-Madeleine	H	1,741	1.7	6.8	4.5	13.1	73.9
	F	611	6.1	15.2	9.6	12.6	56.5
Rimouski	H	8,634	4.4	10.0	6.1	17.7	61.8
	F	3,228	12.9	15.1	16.9	17.8	37.3
Matane	H	4,821	1.5	5.1	5.4	14.1	73.9
	F	1,281	4.9	17.6	8.0	23.0	46.5
Matapédia	H	4,053	1.1	4.9	3.3	12.5	78.2
	F	1,148	6.7	18.8	7.9	13.6	53.0
Rivière-du-Loup	H	4,516	1.5	15.0	6.3	21.0	56.2
	F	1,639	6.8	22.9	13.3	21.7	35.3
Témiscouata	H	3,759	1.2	10.1	5.1	14.3	69.3
	F	947	10.9	14.6	8.7	16.1	49.7
Île-de-Montréal	H	393,979	9.4	55.0	9.3	10.9	15.4
	F	171,502	19.1	55.2	9.0	8.0	8.7

SOURCE : Tableau A-1 (annexe).

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Nous avons, pour la classe 1-13 semaines, la médiane 6.5 semaines. D'après les tableaux A-2 et 5, nous pouvons faire les calculs suivants :

$$\begin{aligned}
 6.5 \text{ semaines} \times [& (9.5 \text{ heures} \times 24 \text{ hommes}) \\
 & + (27.5 \text{ " } \times 21 \text{ " }) \\
 & + (45 \text{ " } \times 91 \text{ " }) \\
 & + (37 \text{ " } \times 0.011 \times 1,490 \text{ hommes}) \\
 & + (40 \text{ " } \times 0.179 \times 1,490 \text{ " }) \\
 & + (42.5 \text{ " } \times 0.255 \times 1,490 \text{ " }) \\
 & + (47 \text{ " } \times 0.149 \times 1,490 \text{ " }) \\
 & + (50 \text{ " } \times 0.406 \times 1,490 \text{ " })].
 \end{aligned}$$

En répétant le même processus pour les 4 autres classes, soit 14-26, 27-39, 40-52 semaines, et semaines non déclarées, et en faisant la sommation des résultats de chacune des classes, nous obtenons le nombre annuel d'heures ouvrées par les salariés (hommes) qui ont travaillé à salaire ou à traitement, pour le comté d'Abitibi. Nous trouvons les résultats à la colonne 2 du tableau 6.

Nous pouvons également obtenir le nombre potentiel d'heures de travail des hommes pour le comté d'Abitibi. D'après les critères établis précédemment, nous trouvons 44,268,750 heures, soit 45 heures \times 50 semaines \times 19,675 hommes. Les résultats sont portés à la colonne 1 du même tableau.

Par différence entre les colonnes 1 et 2, nous déduisons le sous-emploi en heures pour les hommes. Pour obtenir le sous-emploi en hommes/année, il s'agit de diviser le résultat précédent par 2,500 heures par année, soit 45 heures \times 50 semaines, que nous avons défini comme étant le potentiel d'heures de travail par salariés durant une année.

Finalement, nous pouvons calculer ce que représente ce sous-emploi en hommes/année par rapport au nombre total de salariés à salaire ou à traitement. Le même procédé vaut pour les femmes et pour chaque comté.

Résultats

Si nous examinons ces derniers résultats (tableau 6), nous constatons le grand écart de sous-emploi entre les différents comtés. Ainsi, pour les hommes, la marge est de 26.7 p.c. entre le Saguenay (20.6 p.c.) et les Îles-de-la-Madeleine (47.3 p.c.) et de près de

Tableau 6

**Sous-emploi des salariés qui ont travaillé à salaire
ou à traitement, 1er juin 1961**

Comtés	Sexe	Nombre potentiel d'heures de travail	Nombre actuel d'heures de travail	Sous- emploi en heures (1) - (2)	Sous- emploi en hommes- année (3) ÷ 2,250	Salariés qui ont travaillé à salaire ou à traite- ment	P.c. de sous- emploi (4) ÷ (5) · 100
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Abitibi	H	44,268,750	33,292,569	10,976,181	4,878	19,675	24.8
	F	10,062,000	7,114,127	2,147,873	1,310	4,472	29.3
Chicoutimi	H	65,538,000	48,779,874	16,758,126	7,448	29,128	25.6
	F	17,509,500	12,401,067	5,108,433	2,270	7,782	29.2
Lac-Saint-Jean	H	36,816,750	26,695,658	10,121,092	4,498	16,363	27.5
	F	10,489,500	7,453,994	3,035,506	1,349	4,662	28.9
— Lac-St-Jean Est	H	14,967,000	11,294,212	3,672,788	1,632	6,652	24.5
	F	4,302,000	3,093,726	1,208,274	537	1,912	28.1
— Lac-St-Jean Ouest	H	21,849,750	15,401,446	6,448,304	2,866	9,711	29.5
	F	6,187,500	4,360,268	1,827,232	812	2,750	29.5
Saguenay	H	42,304,500	38,604,428	8,700,072	3,867	18,802	20.6
	F	8,658,000	6,123,851	2,534,149	1,126	3,848	29.3
Bonaventure	H	12,422,250	7,587,579	4,834,671	2,149	5,521	38.9
	F	3,573,000	5,360,507	1,212,493	539	1,588	33.9
Gaspé	H	27,238,500	16,620,431	10,618,069	4,719	12,106	39.0
	F	7,751,250	5,033,580	2,717,670	1,208	3,445	35.1
— Gaspé Est	H	15,162,750	9,041,072	6,121,678	2,721	6,739	40.4
	F	4,018,500	2,764,614	1,253,883	557	1,786	31.2
— Gaspé Ouest	H	7,733,250	5,291,978	2,441,272	1,085	3,437	31.6
	F	2,099,250	1,481,092	1,481,158	275	433	29.5
— Îles-de-la-Mad.	H	4,342,500	2,287,381	2,055,119	913	1,930	47.3
	F	1,633,500	787,871	845,629	376	726	51.8
Rimouski	H	21,629,250	15,830,741	5,798,509	2,577	9,613	26.8
	F	7,535,250	5,519,563	2,015,687	896	3,349	26.8
Matane	H	23,071,500	14,955,297	8,116,203	3,607	10,254	35.2
	F	6,635,250	4,677,386	1,957,864	870	2,949	29.5
— Matane	H	12,786,750	8,377,118	4,409,632	1,960	5,683	34.5
	F	3,654,000	2,613,029	1,040,971	463	1,624	28.5
— Matapédia	H	10,284,750	6,578,179	3,706,571	1,647	4,571	36.0
	F	2,981,250	2,064,357	916,893	407	1,325	30.7
Témiscouata	H	20,902,500	14,207,784	6,694,716	2,975	9,290	32.0
	F	6,732,000	4,730,277	2,001,723	890	2,992	29.7
— Rivière-du-Loup	H	11,742,750	8,446,835	3,295,915	1,465	5,219	28.1
	F	4,122,000	2,946,797	1,175,203	522	1,833	28.5
— Témiscouata	H	9,159,750	5,760,949	3,398,801	1,510	4,071	37.1
	F	2,610,000	1,783,480	826,520	368	1,160	31.7
Île-de-Montréal	H	860,834,000	754,597,980	106,236,020	53,118	426,262	12.5
	F	413,692,000	317,526,090	96,155,910	48,078	196,755	24.4

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

20 p.c. avec Gaspé Est. De plus, on voit que le pourcentage de sous-emploi dans les 9 comtés de la Gaspésie, sauf Matane avec 26.8 p.c. et Rivière-du-Loup avec 28.1 p.c., est supérieur à n'importe quel comté de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou d'Abitibi. Pour ce qui est des femmes, si l'on fait exception du comté des Îles-de-la-Madeleine, la situation est davantage semblable d'un comté à l'autre.

Il est, cependant, effarant de constater un sous-emploi des salariés dans la proportion de 20 à 50 p.c., selon les comtés que nous étudions. Cette situation est à rapprocher de celle de l'Île-de-Montréal où le sous-emploi chez les hommes est de l'ordre de 12 p.c. et de 25 p.c. chez les femmes²². Il est évident que l'importance du chômage saisonnier est plus grande dans ces comtés que sur l'Île-de-Montréal, et contribue à l'écart existant entre ces zones, mais nous ne pouvons en évaluer l'ampleur. En dépit de ce fait, les chiffres révèlent un état vraiment lamentable du marché du travail de chacun de ces comtés. Peut-être la situation est-elle due en partie au faible niveau d'instruction d'une très forte proportion de la population, mais nous ne pouvons en estimer l'importance ici. Il nous suffit de mentionner le fait.

* * *

Après avoir examiné séparément l'importance du chômage déguisé, du chômage réel et du sous-emploi des salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement, nous pouvons maintenant nous arrêter à l'impact global du sous-emploi de la main-d'œuvre sur la main-d'œuvre globale. Le tableau 10 (page 770) donne l'importance absolue et relative de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (colonnes 4 et 6)²³.

Il se dégage de ce tableau, tout d'abord, la très grande importance du sous-emploi des salariés qui ont travaillé à salaire ou à

22. Pour calculer le nombre potentiel d'heures de travail pour l'Île-de-Montréal, nous avons estimé à 2,000 (40 heures par semaine x 50 semaines) le nombre d'heures de travail par homme-année, étant donné que la moitié des gens travaillaient 40 heures ou moins par semaine. Il fallait donc tenir compte des conditions de travail prévalant sur l'Île-de-Montréal.

23. Pour faire la sommation du chômage déguisé, du chômage réel et du sous-emploi, il nous faut supposer que la situation décrite par les deux premiers phénomènes prévaut tout au long de l'année se terminant le 1^{er} juin 1961, car le sous-emploi est lui-même calculé pour l'année précédant le 1^{er} juin 1961. Cette simplification suppose donc qu'on ignore les facteurs saisonniers qui auraient augmenté davantage le chômage déguisé et le chômage réel.

traitement (colonne 3) par rapport à la sous-utilisation totale de la main-d'œuvre (colonne 4). En effet, ce facteur compte pour près de 60 p.c. de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, avec les comtés de Rimouski et des Îles-de-la-Madeleine comme extrêmes, qui comptent respectivement 44 et 74 p.c. de sous-emploi des salariés par rapport à la main-d'œuvre totale. On constate également que le sous-emploi des salariés est près de deux fois plus élevé que le chômage réel. Alors que l'on entend parfois de longues diatribes sur les méfaits du chômage, on néglige presque complètement les effets du sous-emploi !

L'importance du sous-emploi de la main-d'œuvre et sa répartition selon les comtés est également révélatrice. Avec une moyenne de 38 p.c. de sous-utilisation de la main-d'œuvre pour les 14 comtés étudiés, nous constatons que tous les comtés du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'Abitibi sont inférieurs ou égaux à cette moyenne et que tous les comtés de la Gaspésie lui sont supérieurs, les comtés de Gaspé Ouest et de Matane étant les moins élevés dans leur catégorie, avec 40 p.c. de sous-utilisation et le comté des Îles-de-la-Madeleine atteignant le plus haut pourcentage, avec 52 p.c. de sous-emploi de la main-d'œuvre.

En conclusion de cette partie, on peut donc dire que le chômage, cette différence entre le plein-emploi et l'emploi effectif, tel qu'on en parle dans les discussions, est nettement incorrect pour décrire la situation du marché du travail et l'allure générale de l'économie. Au contraire, on voit que la sous-utilisation de la main-d'œuvre que nous avons définie et qui recouvre plusieurs concepts de chômage, est plus de trois fois supérieure aux taux de chômage régional tels que calculés par le C.O.E.Q., et que nous avons reproduits au tableau 3.

La situation du marché du travail pour les comtés étudiés est donc beaucoup plus grave que ne l'indique le seul taux de chômage régional, et toute politique visant à remédier à ce marasme économique et humain doit se baser sur l'ampleur du phénomène tel que nous l'avons mesuré.

POTENTIEL DE MAIN-D'ŒUVRE INEMPLOYÉE

Dans la première partie de cette étude, nous avons décrit une situation telle qu'elle existait au mois de juin 1961. D'après les

données du recensement et les hypothèses de travail que nous avons posées, nous avons établi l'ampleur de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Les calculs étaient basés sur la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus telle que définie par le recensement, en sachant qu'elle était sous-estimée à cause de la forme des questions posées lors de l'enquête.

Maintenant, dans une deuxième partie, nous voudrions élargir le cadre d'analyse et poser la question suivante : admettant la parfaite mobilité des entrepreneurs, quelle serait l'ampleur du mouvement des personnes âgées de 15 ans et plus qui ne font pas partie de la main-d'œuvre actuellement et qui seraient prêtes à entrer sur le marché du travail, si la demande des entreprises en personnel était suffisamment forte pour absorber cette main-d'œuvre potentiellement disponible ? Cependant, nous introduisons immédiatement une limite à la « parfaite mobilité des entreprises » en ajoutant que ces dernières s'établiront dans une région en respectant la structure industrielle actuelle et tendront à exploiter cette structure et à la diversifier. Ainsi, par exemple, il ne saurait être question qu'une compagnie minière aille s'établir dans une région où les mines sont inexistantes. Par contre, on peut supposer qu'une région minière pourrait avoir intérêt à compléter l'extraction par la transformation sur place des métaux et minéraux. L'exemple des forêts est tout aussi valable. De même, une région ou un centre important basé sur les services pourra être intéressant pour les entrepreneurs voulant opérer dans ce secteur et pour les autres entrepreneurs qui y trouveront une infrastructure facilitant l'établissement d'entreprises nouvelles capables de diversifier l'économie de la région.

Nous nous intéressons donc aux personnes qui, selon le B.I.T., « ne sont pas comprises dans la main-d'œuvre, mais seraient désireuses d'y entrer bien qu'elles ne soient pas en quête de travail »²⁴. On s'est d'ailleurs déjà arrêté à ce problème aux États-Unis. C'est ainsi qu'en 1967, on a évalué que 4.7 millions des 52.5 millions de personnes ne faisant pas partie de la main-d'œuvre, désiraient un emploi bien que ne travaillant pas et n'étant pas à la recherche d'une position. Les raisons de cette absence du marché du travail telles que rapportées par l'enquête, étaient au nombre de quatre :

24. B.I.T., *op. cit.*, p. 396.

fréquentation scolaire (1.1 million), raisons de santé ou incapacité physique (760,000), découragement face à l'impossibilité de se trouver un emploi — on a appelé ces gens des « travailleurs découragés » — (730,000), et finalement, responsabilités familiales (1.3 million)²⁵. Bien que les données au Canada ne nous permettent pas de connaître exactement les raisons du refus des gens

Tableau 7

Pourcentage de la population de 15 ans et plus faisant partie de la main-d'œuvre selon le sexe, juin 1961

Comtés ou divisions de recensement	Population âgée de 15 ans et plus		Main-d'œuvre masculine	P.c. de la population masculine dans la main-d'œuvre	Main-d'œuvre féminine	P.c. de la population féminine dans la main-d'œuvre
	Hommes	Femmes				
	(1)	(2)				
Abitibi	32,656	28,060	24,531	75.1	5,711	20.4
Chicoutimi	45,523	44,355	34,207	75.1	9,463	24.7
Lac-Saint-Jean	30,951	28,246	22,232	71.8	5,809	20.6
— Lac-St-Jean Est	12,362	11,870	8,891	71.9	2,206	18.6
— Lac-St-Jean Ouest	18,589	16,376	13,341	71.8	3,603	22.0
Saguenay	26,111	21,466	20,822	79.7	4,456	20.8
Bonaventure	12,813	11,675	7,611	59.4	1,987	17.0
Gaspé	21,801	19,937	14,568	66.8	4,171	20.9
— Gaspé Est	12,268	11,179	7,895	64.4	2,195	19.6
— Gaspé Ouest	5,829	5,450	4,084	70.1	1,201	22.0
— Îles-de-la-Madel.	3,704	3,308	2,589	69.9	775	23.4
Matane	20,792	18,798	14,214	68.4	3,801	20.2
— Matane	10,621	9,636	7,125	67.1	1,977	20.5
— Matapédia	10,171	9,162	7,089	69.7	1,824	19.9
Rimouski	19,091	18,986	14,034	73.5	4,857	25.6
Témiscouata	20,325	19,778	14,708	72.4	4,207	21.3
— Rivière-du-Loup	11,950	12,073	8,713	72.9	2,696	22.3
— Témiscouata	8,375	7,705	5,995	71.6	1,511	19.6
Île-de-Montréal	596,241	644,748	480,329	80.6	217,799	33.8
Province de Québec	1,680,630	1,715,186	1,298,849	77.3	482,867	28.2

SOURCE : Bulletin 3,3-1, tableau 6, B.F.S., Ottawa.

25. *Manpower Report of the President*, op. cit., p. 45.

d'entrer dans la main-d'œuvre, on peut facilement imaginer que les responsabilités familiales dans le cas des femmes comptent certainement pour une bonne part de l'explication.

Mais l'hypothèse que nous posons est quelque peu différente. En effet, nous ne nous demandons pas quelle proportion de la population civile exprime le désir de faire partie de la main-d'œuvre. Plutôt, nous faisons l'hypothèse qu'une fraction des gens hors de la main-d'œuvre y entreraient si les conditions économiques étaient telles qu'elles créeraient une demande de main-d'œuvre. Et pour déterminer l'importance de ce phénomène, nous nous référons à un marché de concurrence pure et parfaite.

C'est donc dire que nous supposons des régions et des comtés où la concurrence pure et parfaite jouerait, la seule limite à cette dernière étant la reconnaissance des structures industrielles de ces régions et comtés qui empêchent une transformation complète des structures mais qui, par contre, encouragent le développement et la diversification des structures existantes.

Dans cette partie de notre étude, nous admettons que Montréal représente le marché du travail le plus susceptible de se rapprocher d'un marché de concurrence pure et parfaite et que, par suite de notre première hypothèse, les taux de participation de la main-d'œuvre masculine et féminine dans les régions et comtés étudiés auront tendance à se rapprocher de celui de Montréal.

Pour répondre à la question posée précédemment, nous procéderons en deux étapes. Tout d'abord, nous examinerons les taux de participation qui prévalent actuellement dans les comtés à l'étude, puis, nous expliquerons le choix des nouveaux taux de participation pour chacun des comtés et les effets de ces taux sur le potentiel de main-d'œuvre disponible.

La situation actuelle

Le tableau 7 révèle la participation de la population de 15 ans et plus à la main-d'œuvre pour les 14 comtés concernés, pour l'ensemble de la province et pour l'Île-de-Montréal. Quant au tableau 8, il donne les mêmes renseignements pour les villes de 10,000 habitants et plus, situées à l'intérieur des comtés étudiés. Ces deux tableaux permettent de faire des constatations qui seront

à la base du choix des taux de participation que nous ferons dans la partie suivante.

Nous pouvons remarquer tout d'abord, d'après le tableau 7, que les taux de participation, tant masculine que féminine, sont inférieurs à ceux de l'Île-de-Montréal et que seul le taux de participation masculine du comté de Saguenay est supérieur à celui de l'ensemble de la province et presque aussi élevé que celui de Montréal. Selon le même tableau, à l'aide des taux de participation, nous pouvons donner quelques informations sur la structure industrielle de ces comtés.

Nous remarquons que les comtés d'Abitibi et de Saguenay sont ceux qui possèdent les deux plus hauts taux de participation masculine mais que, par contre, ils comptent des taux féminins très bas. Ceci s'explique par l'éloignement de ces régions et par le fait que leur développement économique est presque uniquement basé sur l'exploitation des richesses naturelles, soit les mines et les forêts. Or, ces industries requièrent, en très grande majorité, une main-d'œuvre masculine. À cela s'ajoute, pour le comté de Saguenay, la mise en exploitation très récente des régions minières nouvelles. Ces régions étant très éloignées, la main-d'œuvre masculine qui y est attirée est assurée d'un emploi avant son départ, de sorte que l'on trouve des villes minières comme Schefferville et Gagnon avec des taux de participation aussi élevés que 95.7 et 95.4 p.c. respectivement. De plus, le port de Sept-Îles rattaché à ces centres miniers ne demande qu'une main-d'œuvre masculine.

Par contre, à ces industries primaires ne sont pas rattachées des industries connexes capables de fournir un emploi à la main-d'œuvre féminine, de sorte que les taux de participation sont très faibles, hormis quelques agglomérations. Quant aux comtés de Rimouski et de Chicoutimi, classés respectivement aux premier et deuxième rang sur les 14 comtés, pour la participation féminine, et aux quatrième et troisième rang pour la participation masculine, la situation s'explique par le fait que ces comtés sont le centre administratif, commercial et financier de leur région et, par conséquent, ont un plus grand besoin de main-d'œuvre féminine. De plus, la présence de l'Aluminium Company of Canada dans le comté de Chicoutimi et l'empire Brillant (Québec Téléphone et Québecair) dans le comté de Ri-

mouski, procurent de l'emploi directement ou indirectement à une grande partie de la population de ces comtés.

Pour ce qui a trait aux autres comtés, en particulier ceux de la Gaspésie, leur situation est vraiment déplorable. Ainsi, le comté de Bonaventure est sans doute le cas le plus désastreux de la province pour les taux de participation. En effet, seul le comté d'Arthabaska possède un taux de participation masculine inférieur (30 p.c.) à celui de Bonaventure ; par contre, on y trouve un taux de participation féminine très élevé (30.2 p.c.) alors que celui de Bonaventure (17 p.c.) est le plus bas de toute la province.

Si nous essayons maintenant de décomposer ces taux de participation en examinant les taux des villes de 10,000 habitants et plus de ces comtés, nous pourrions ainsi nous rapprocher davantage de l'hypothèse initiale qui suppose un marché de concurrence pure et parfaite le plus vraisemblable possible.

Le tableau 8 montre les 10 villes de plus de 10,000 habitants. Il est à noter que seulement 6 comtés sur les 14 étudiés renferment des villes principales et que le comté de Chicoutimi, pour sa part, en possède 5, soit la moitié des villes des régions étudiées.

C'est à partir de ces 10 villes que nous avons l'intention d'établir les taux de participation potentiels et de les imputer aux comtés correspondants. Nous admettons, en procédant ainsi, que les villes sont des foyers d'activité économique plus intense et que la situation de la participation de leur population à la main-d'œuvre devrait prévaloir dans tout le comté, étant donné l'hypothèse de mobilité des entrepreneurs et de l'absence de barrières à l'entrée sur un marché donné. Nous prenons donc le taux de participation de la main-d'œuvre de ces villes comme un indice valable de ce que pourrait être le taux de participation de la main-d'œuvre de chacun des comtés correspondants, tout en tenant compte de la structure industrielle de ces comtés.

Situation possible

Après avoir trouvé les taux de participation de la main-d'œuvre des 10 villes situées à l'intérieur des 14 comtés, il faut maintenant imputer ces taux aux comtés. C'est alors que surgissent les problèmes. Par exemple, quel taux choisir pour le comté de Chicoutimi,

qui compte 5 villes de plus de 10,000 habitants, et quel taux imputer aux comtés à l'intérieur desquels ne se trouve aucune ville ?

Procédons tout d'abord au choix des taux de participation masculine. Il n'existe aucun problème pour le comté d'Abitibi : nous prenons le taux de Val-d'Or, seule ville principale du comté. Quant aux comtés de Chicoutimi, Lac-Saint-Jean Est et Lac-Saint-Jean Ouest, nous imputons le taux de participation moyen des 5 villes du comté de Chicoutimi, soit 75.6 p.c. Nous reconnaissons ainsi la possibilité, pour cette région, de se développer à partir de ces 5 villes. Pour le comté de Saguenay, nous conservons le taux actuel du comté, soit 79.7 p.c., de préférence au taux de Sept-Îles (89.2 p.c.) qui est très élevé à cause de la situation décrite précédemment. Pour les comtés de la Gaspésie, nous choisissons le taux de participation

Tableau 8
Taux de participation des villes de 10,000 habitants et plus

Villes principales (+10,000 hab.)	Popula- tion totale	Population âgée de 15 ans et plus		Main- d'œuvre masculine	Main- d'œuvre féminine	Taux de participation	
		Hommes	Femmes			Hommes	Femmes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
						en p.c.	en p.c.
<i>Abitibi</i>							
Val-d'Or	10,983	3,460	3,200	2,739	889	79.2	27.8
<i>Chicoutimi</i>							
Chicoutimi	31,657	9,255	10,132	7,058	2,972	76.3	29.3
Chicoutimi Nord	11,229	2,979	2,909	2,400	547	80.6	18.8
Jonquière	28,588	8,394	8,385	6,022	1,608	71.7	19.2
Arvida	14,460	4,306	4,180	3,380	905	78.5	21.6
Kénogami	11,816	3,536	3,425	2,594	650	73.4	19.0
TOTAL	—	28,470	29,031	21,454	6,682	—	—
MOYENNE	—	—	—	—	—	75.6	23.0
<i>Lac-Saint-Jean</i>							
Alma	13,309	3,769	3,815	2,728	913	72.4	23.9
<i>Saguenay</i>							
Sept-Îles	14,196	4,661	3,867	4,159	898	89.2	23.2
<i>Rimouski</i>							
Rimouski	17,739	4,999	6,117	3,880	2,146	77.6	35.1
<i>Rivière-du-Loup</i>							
Rivière-du-Loup	10,835	3,218	3,865	2,230	1,110	69.3	28.7

SOURCE : Bulletin I.1-6, tableau 9, B.F.S., Ottawa.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

moyen des villes de Rimouski et Rivière-du-Loup (74.4 p.c.) et nous l'appliquons à chacun des 9 comtés de la région. Nous établissons, ainsi, un moyen terme en reconnaissant que le taux de participation de Rimouski est trop élevé pour être atteint par toute la Gaspésie, mais en admettant que cette dernière peut dépasser le taux de Rivière-du-Loup qui n'est pas très élevé (69.3 p.c.).

Si nous passons maintenant au choix des taux de participation féminine, nous rencontrons, pour le comté d'Abitibi, le même cas simple que pour les hommes, c'est-à-dire l'existence d'une seule ville, et nous imputons son taux de participation au comté d'Abitibi, soit 27.8 p.c. Pour le comté de Chicoutimi et les deux comtés du Lac-Saint-Jean, nous prenons le taux de la ville de Chicoutimi et nous l'attribuons aux 3 comtés précités (29.3 p.c.). Nous procédons ainsi, car la ville de Chicoutimi est le centre commercial, financier et administratif de cette région, et si nous supposons un développement et une diversification de l'économie régionale, il semble logique d'admettre un tel taux de participation pour la main-d'œuvre féminine.

Quant au comté de Saguenay, nous conservons le taux de la ville de Sept-Îles (23.2 p.c.) en constatant qu'il n'est pas très élevé, mais qu'il semble respecter la structure industrielle actuelle et possible du comté de Saguenay. Nous reconnaissons également que ce taux constitue un minimum.

Pour ce qui regarde la Gaspésie, il serait peu réaliste d'attribuer le taux de la ville de Rimouski (35.1 p.c.) aux 9 comtés de la Gaspésie, ou le taux moyen des villes de Rimouski et Rivière-du-Loup (32.6 p.c.). Nous optons donc pour l'attribution du taux de la ville de Rimouski au comté de Rimouski, soit 35.1 p.c. et du taux de la ville de Rivière-du-Loup aux 8 autres comtés de la péninsule gaspésienne, soit 28.7 p.c.

En ayant procédé ainsi, nous croyons avoir tenu suffisamment compte de l'état actuel de l'économie de ces différentes régions tout en leur reconnaissant un potentiel de développement futur.

Résultats :

Après avoir ainsi choisi les taux de participation masculine et féminine et les avoir imputés aux différents comtés selon les critères

Tableau 9 - 1
Potentiel de main-d'œuvre masculine non agricole inemployée

Comtés	(1) Population masculine âgée de 15 ans et plus	(2) Main-d'œuvre agricole masculine de 15 ans et plus	(3) Population masculine non agricole de 15 ans et plus (1) - (2)	(4) Taux de participation imputés, en p.c.	(5) Potentiel de main-d'œuvre masculine non agricole (3) X (4)	(6) Main-d'œuvre totale actuelle (recensement)	(7) Main-d'œuvre masculine non agricole actuelle (6) - (2)	(8) Potentiel de main-d'œuvre masculine non agricole inemployée (5) - (7)	(9) Potentiel de main-d'œuvre masculine non agricole inemployée, en p.c. (8) ÷ (3) X 100
Abitibi	32,656	2,820	29,836	79.2	23,630	24,531	21,711	1,919	6.4
Chicoutimi	45,523	2,049	43,474	75.6	32,866	34,207	32,158	708	1.6
Lac-Saint-Jean	30,951	3,763	27,188	75.6	20,554	22,232	18,469	2,085	7.7
— Lac-St-Jean Est	12,362	1,368	10,994	75.6	8,311	8,891	7,523	788	7.2
— Lac-St-Jean Ouest	18,589	2,395	16,194	75.6	12,243	13,341	10,946	1,297	8.0
Saguenay	26,111	234	25,877	79.7	20,624	20,822	20,588	36	—
Bonaventure	12,813	1,466	11,347	74.4	8,442	7,611	6,145	2,297	20.2
Gaspé	21,801	533	21,268	74.4	15,823	14,568	14,035	1,788	8.4
— Gaspé Est	12,268	268	12,000	74.4	8,928	7,895	7,627	1,301	10.8
— Gaspé Ouest	5,829	243	5,586	74.4	4,156	4,084	3,841	315	5.6
— Îles-de-la-Madeleine	3,704	22	3,682	74.4	2,739	2,589	2,567	172	4.7
Matane	20,792	2,833	17,959	74.4	13,361	14,214	11,331	1,980	11.0
— Matane	10,621	852	9,769	74.4	7,268	7,125	6,273	995	10.2
— Matapédia	10,171	1,981	8,190	74.4	6,093	7,089	5,108	985	12.0
Rimouski	19,091	3,213	15,878	74.4	11,813	14,034	10,821	992	6.2
Témiscouata	20,325	4,164	16,161	74.4	12,024	14,708	10,544	1,480	9.2
— Rivière-du-Loup	11,950	2,633	9,317	74.4	6,932	8,713	6,080	852	9.1
— Témiscouata	8,375	1,531	6,844	74.4	5,092	5,995	4,464	628	9.2
TOTAL	—	—	208,988	—	—	—	—	13,285	—
MOYENNE	—	—	—	—	—	—	—	—	6.4

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Tableau 9 - 2
Potentiel de main-d'œuvre féminine non agricole inemployée

Comtés	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) X (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
	Population féminine âgée de 15 ans et plus	Main-d'œuvre agricole féminine de 15 ans et plus	Population féminine non agricole de 15 ans et plus (1) - (2)	Taux de participation imputés en p.c.	Potentiel de main-d'œuvre féminine non agricole (5) X (4)	Main-d'œuvre féminine totale actuelle (recensement)	Main-d'œuvre féminine non agricole actuelle (6) - (2)	Potentiel de main-d'œuvre féminine inemployée (5) - (7)	Potentiel de main-d'œuvre féminine non agricole inemployée en p.c. $(8) \div (9) \times 100$	Potentiel total de main-d'œuvre non agricole inemployée H. + F.
Abitibi	28,060	254	27,806	27.8	7,730	5,711	5,457	2,273	8.2	4,192
Chicoutimi	44,355	63	44,292	29.3	12,978	9,463	9,400	3,578	8.1	4,286
Lac-Saint-Jean	28,246	187	28,059	29.3	8,221	5,809	5,622	2,599	9.3	4,684
— Lac-St-Jean Est	11,870	28	11,842	29.3	3,470	2,206	2,178	1,292	10.9	2,080
— Lac-St-Jean Ouest	16,376	159	16,217	29.3	4,751	3,603	3,444	1,307	8.1	2,604
Saguenay	21,446	12	21,434	23.2	4,973	4,456	4,444	529	2.5	565
Bonaventure	11,675	79	11,596	28.7	3,328	1,987	1,908	1,420	12.2	3,717
Gaspé	19,937	24	19,913	28.7	5,715	4,171	4,147	1,568	7.9	3,356
— Gaspé Est	11,179	7	11,172	28.7	3,206	2,195	2,188	1,018	9.1	2,319
— Gaspé Ouest	5,450	17	5,433	28.7	1,559	1,201	1,184	375	6.9	690
— Îles-de-la-Madeleine	3,308	—	3,308	28.7	950	775	775	175	5.3	347
Matane	18,798	251	18,547	28.7	5,323	3,801	3,550	1,773	9.6	3,753
— Matane	9,636	83	9,553	28.7	2,742	1,977	1,894	848	8.9	1,843
— Matapédia	9,162	168	8,994	28.7	2,581	1,824	1,656	925	10.3	1,910
Rimouski	18,896	463	18,433	35.1	6,470	4,857	4,394	2,076	11.3	3,068
Témiscouata	19,778	414	19,364	28.7	5,557	4,207	3,793	1,764	9.1	3,244
— Rivière-du-Loup	12,073	342	11,731	28.7	3,367	2,696	2,354	1,013	8.6	1,865
— Témiscouata	7,705	72	7,633	28.7	2,190	1,511	1,439	751	9.8	1,379
TOTAL	—	—	209,444	—	—	—	—	17,580	—	30,865
MOYENNE	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.4*

SOURCE : Colonnes 1 et 6, Bulletin 3-3-1, tableau 6 ; colonne 2, Bulletin 3-1-8, tableau 15, B.F.S., Ottawa.

* Total de la colonne 10 divisé par le total de la colonne 3 des tableaux 9-1 et 9-2, en p.c.

expliqués plus haut, nous pouvons nous arrêter aux résultats des hypothèses posées au début de cette deuxième partie.

Nous devons remarquer, dès le début, que nous avons imputé les taux de participation à la population non agricole de 15 ans et plus. Nous avons donc exclu des calculs la main-d'œuvre agricole actuelle, en nous basant sur le fait qu'une partie de celle-ci n'est pas productive (chômage déguisé), comme nous l'avons démontré précédemment. D'ailleurs, la proportion de la main-d'œuvre agricole par rapport à la main-d'œuvre totale est très faible dans une économie développée et diversifiée. Le cas de Montréal montre que sur une population de 477,000 personnes âgées de 14 ans et plus, moins de 3,000 travaillent dans l'agriculture. La surestimation que nous faisons en retranchant la main-d'œuvre agricole des calculs est donc très faible et inférieure à 3 p.c. dans presque tous les cas pour les hommes et presque nulle pour les femmes.

D'après le tableau 9, nous voyons que la participation à la main-d'œuvre de la population de 15 ans et plus pourrait être accrue d'environ 7 p.c. en moyenne, la participation des hommes devant alors augmenter de 6 p.c. et celle des femmes de 8 p.c.

Nous constatons évidemment que c'est dans les mêmes comtés où l'on trouvait un fort taux de sous-emploi de main-d'œuvre, tel que calculé dans la première partie, que l'on découvre les taux les plus élevés de main-d'œuvre disponible, soit les comtés de Bonaventure, Gaspé Est et Matapédia. Il n'y a rien de très surprenant à cet état de chose puisque les deux situations sont complémentaires.

Il est cependant intéressant de s'arrêter à ces résultats. Tout d'abord, ils révèlent un phénomène presque complètement ignoré et dont l'ampleur n'est pas à négliger. En effet, dans les études publiées il est très rare, pour ne pas dire jamais, que l'on fasse état de cette situation. Pourtant, c'est une perte évidente pour la société. L'économie et la nation perdent un potentiel de production à cause de l'exploitation irrationnelle des ressources humaines, sans parler des conséquences psychologiques défavorables sur les personnes qui ne travaillent pas, alors qu'elles le pourraient, et qui en ressentent une profonde humiliation. Et lorsque l'on parle de la mauvaise administration du potentiel humain, il faudrait, à notre avis, inclure ce réservoir de gens qui pourraient et qui voudraient travailler,

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

mais qui n'en ont pas l'occasion faute d'une demande d'emploi suffisante.

Si nous joignons tout ce potentiel de main-d'œuvre disponible à celle qui est sous-utilisée, nous constatons que pour les 14 comtés étudiés, 25 p.c. de la population âgée de 15 ans et plus (tableau 10) est sans emploi et, donc, est non seulement improductive pour l'économie, mais constitue un fardeau pour l'État, du moins pour une bonne partie d'entre elle. Le comté de Bonaventure atteint même le taux de 34 p.c. de sous-emploi. Il faut ajouter à ceci qu'une partie de la population âgée de 15 ans et plus est encore aux études. Donc, si on excluait cette portion du total, nous obtiendrions un taux plus élevé de sous-emploi. C'est donc dire que les résultats doivent être envisagés comme des minimums qui révèlent une triste réalité qui devrait mettre en branle une action concertée beaucoup plus dynamique que celle qui semble prévaloir actuellement.

CONCLUSIONS

Nous avons essayé, au cours de cette étude, de mesurer le phénomène du sous-emploi sous quelque forme qu'il se présente. Nous avons dû poser plusieurs hypothèses à mesure que nous avançons dans notre étude et nous sommes conscient des limites qu'elles comportent. Ainsi, il est évident que les entreprises n'iront pas s'établir dans les régions que nous avons étudiées avant que des changements majeurs ne se produisent dans la situation économique de ces régions. Le plan du B.A.E.Q. en est un exemple.

De plus, malgré toutes les incitations que les gouvernements fédéral et provincial pourraient créer, les entreprises auront toujours à s'interroger sur la qualité de la main-d'œuvre (scolarité, qualifications, mobilité, etc...). À court terme, c'est sans doute à ce niveau que se posent les objections les plus sérieuses. En effet, on réduit considérablement les conséquences de l'implantation dans une région d'une usine de pâte et papier, par exemple, si l'entreprise est obligée de recourir à du personnel extra-territorial pour opérer, comme dans le comté de Pontiac, encore qu'il ne soit pas certain qu'une entreprise consente à s'y installer, à moins que les incitations fiscales ne soient très fortes.

D'une façon plus générale, on peut croire qu'étant donné la faible densité de population prévalant dans ces régions, très peu

Tableau 10
Sous-emploi de la population âgée de 15 ans et plus, juin 1961

Comtés ou divisions de recensement	Châmage déguisé (1)	Nombre estimé de chômeurs (2)	Sous-emploi des salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement (3)	Sous-total (1) + (2) + (3) (4)	Main-d'œuvre (5)	Main-d'œuvre sous-utilisée en p.c. de la main-d'œuvre totale (4) ÷ (5) × 100 (6)	Potentiel de main-d'œuvre non agricole inemployée (7)	Total (4) + (7) (8)	Population âgée de 15 ans et plus (9)	Sous-emploi de la population de 15 ans et plus en p.c. de la population âgée de 15 ans et plus (8) ÷ (9) × 100 (10)
Abitibi	366	2,794	6,188	9,348	30,242	31.0	4,192	13,540	60,716	22.0
Chicoutimi	836	5,109	9,718	15,663	43,670	36.0	4,286	19,949	89,878	22.0
Lac-Saint-Jean	1,121	3,280	5,847	10,248	28,041	37.0	4,684	14,932	59,197	25.0
— Lac-St-Jean Est	435	1,298	2,169	3,902	11,097	35.0	2,080	5,982	24,232	25.0
— Lac-St-Jean Ouest	686	1,982	3,678	6,346	16,944	38.0	2,604	8,950	34,965	26.0
Saguenay	100	2,958	4,993	8,051	25,278	32.0	565	8,616	47,577	18.0
Bonaventure	611	1,286	2,688	4,585	9,598	48.0	3,717	8,302	24,488	34.0
Gaspé	173	2,511	5,927	8,611	18,739	46.0	3,356	11,967	41,738	29.0
— Gaspé Est	105	1,352	3,278	4,735	10,090	47.0	2,319	7,054	23,447	30.0
— Gaspé Ouest	68	708	1,360	2,136	5,285	40.0	690	2,826	11,279	25.0
— Îles-de-la-Madeleine	—	451	1,289	1,740	3,364	52.0	347	2,087	7,012	30.0
Matane	887	2,414	4,477	7,778	18,015	43.0	3,753	11,531	39,590	29.0
— Matane	—	1,220	2,423	3,643	9,102	40.0	1,843	5,486	20,257	27.0
— Matapédia	887	1,194	2,054	4,135	8,913	46.0	1,910	6,045	19,333	31.0
Rimouski	1,871	2,531	3,473	7,875	18,891	42.0	3,068	10,943	38,077	29.0
Témiscouata	1,742	2,535	3,865	8,142	18,915	43.0	3,244	11,386	40,103	28.0
— Rivière-du-Loup	1,147	1,529	1,987	4,663	11,409	41.0	1,865	6,528	24,023	27.0
— Témiscouata	595	1,006	1,878	3,479	7,506	46.0	1,379	4,858	16,080	30.0
TOTAL	7,707	25,418	47,176	80,301	211,389	—	30,865	111,166	441,364	—
MOYENNE	—	—	—	—	—	38.0	—	—	—	25.0

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

d'industries n'opérant pas avec des ressources naturelles locales (forêt, mines) seront vraiment intéressées à construire des usines susceptibles de ravitailler la population régionale. C'est particulièrement le cas des entreprises opérant dans l'industrie alimentaire. Tant que la population sera insuffisante en nombre pour attirer des succursales capables de faire face à la concurrence de façon rentable, il ne faut pas s'attendre à voir un déferlement d'entreprises nouvelles dans ces régions. En plus de la quantité de la main-d'œuvre et de la densité de la population, il faudrait également tenir compte des courants d'échange commerciaux de ces régions avec l'extérieur, du développement de l'infrastructure, de l'abondance des richesses naturelles, etc.

Malgré toutes ces limites, nous croyons, cependant, que notre étude a au moins l'avantage de déborder le cadre d'analyse habituel et de montrer l'acuité du problème du sous-emploi des ressources humaines.

En terminant, nous voudrions insister sur la nécessité pour les gouvernements, de développer des enquêtes statistiques qui permettraient d'obtenir le genre de renseignements que fournit le recensement du Canada. L'exemple des États-Unis semble particulièrement intéressant à cet égard. L'information qu'on y trouve permet de mieux cerner certains problèmes que le jeu des moyennes et des grands ensembles cache. De plus, elle permet de mettre en œuvre des politiques sélectives pour certaines régions ou divers groupes de travailleurs. Cette solution nous apparaît actuellement comme la seule valable et la seule susceptible de régler certains problèmes qui n'affectent qu'une partie bien circonscrite des travailleurs et qui ne peuvent également être résolus que par des politiques spécifiques.

Pierre MAHEUX,
attaché de recherche,
Fédération des travailleurs du Québec.

ANNEXE

1 — BIBLIOGRAPHIE

- Barber, William J., « Disguised Unemployment in Underdeveloped Economies », *Oxford Economic Papers*, vol. 13, no 1, février 1961, pp. 103-115.
- Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, *Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels*, deuxième partie : Le secteur de l'agriculture, cahier 3, 30 juin 1966, 312 pages.
- Bureau fédéral de la Statistique, *Recensement du Canada, 1961*, Ottawa.
- Conseil d'Orientation économique du Québec, *Répartition géographique du revenu personnel québécois (1961)*, 4 cahiers, février 1966, Québec.
- Conseil d'Orientation économique du Québec, *Planification du développement régional*, série I, cahier I/3 : « La main-d'œuvre », janvier 1968, Québec. Série II, cahier II/2 : « Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec », octobre 1967, Québec.
- Correa, Hector, « A Method for Evaluating Underemployment (The Case of Brazil) », *Indian Economic Journal*, vol. 12, pp. 82-86, juillet-septembre 1964.
- Ducoff, Louis J. et Hagood, Margaret J., *The Meaning and Measurement of Partial and Disguised Unemployment, in the Measurement and Behavior of Unemployment*, National Bureau of Economic Research, Princeton University Press, vol. 8, pp. 155-156, 1957.
- Leibenstein, Harvey, *Economic Backwardness and Economic Growth*, New-York, John Wiley & Sons, Inc., 1957, chap. VI.
- Lewis, W. Arthur, « Economic Development with Unlimited Supplies of Labour », *The Manchester School of Economics and Social Studies*, vol. XXII, no 2, mai 1954, pp. 139-191.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

- Majumdar, Dipak, « The Marginal Productivity Theory of Wages and Disguised Unemployment », *Review of Economic Studies*, juin 1959, pp. 190-197.
- Mathur, Ashok, « The Anatomy of Disguised Unemployment », *Oxford Economic Papers*, N.S. 16, juillet 1964, pp. 161-193.
- Mirrlees, James A., « Choice of Techniques », *The Indian Economic Review*, vol. VI, no 2, août 1962, pp. 93-102.
- Paglin, Morton, « Surplus Agricultural Labor and Development : Facts and Theories », *American Economic Review*, vol. 55, septembre 1965, pp. 815-834.
- Reynolds, Lloyd G., « Wages and Employment in a Labor Surplus Economy », *American Economic Review*, vol. 55, mars 1965, pp. 19-39.
- Robinson, Joan, *Essays in the Theory of Employment*, London, 1937.
- Sen, A.K., *Choice of Techniques : An Aspect of the Theory of Planned Economic Development*, Oxford University Press, 2e édition, 1962.
- Uppal, J.S., « Measurement of Disguised Unemployment in Punjab Agriculture », *Canadian Journal of Economic and Political Sciences*, vol. 33, no 4, pp. 590-596, novembre 1967.
- Manpower Report of the President*, U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., janvier 1969.
- « La mesure du sous-emploi », *Revue internationale du Travail*, vol. LXXVI, octobre 1957, pp. 386-406.

2 — TABLEAUX STATISTIQUES

(Voir pages 774 à 779)

Tableau A - 1

Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les heures ouvrées régulières chaque semaine durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Comtés ou divisions de recensement	Total salariés		Heures ouvrées régulières											
			1-19		20-29		30-34		35-39					
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Québec	1,066,048	436,510	9,319	14,516	8,767	17,572	15,903	21,515	67,218	58,049				
Abitibi	19,840	4,845	101	123	86	216	136	269	198	287				
Chicoutimi	29,443	8,761	235	256	208	413	353	574	1,808	1,024				
Lac-Saint-Jean	16,704	5,112	116	124	99	188	183	288	346	370				
— Lac-St-Jean Est	6,782	2,027	44	45	34	74	78	98	172	205				
— Lac-St-Jean Ouest	9,922	3,085	72	79	65	114	105	190	174	165				
Saguenay	18,862	3,982	59	71	81	181	91	123	625	384				
Bonaventure	5,559	1,695	72	43	65	98	81	109	79	104				
Gaspé	12,200	3,773	59	112	107	135	168	184	238	219				
— Gaspé Est	6,784	1,983	31	39	51	67	117	90	173	121				
— Gaspé Ouest	3,464	1,044	19	67	31	34	32	36	36	61				
— Îles-de-la-Madeleine	1,952	746	9	6	25	34	19	58	29	37				
Rimouski	9,791	3,969	124	111	76	153	112	205	378	417				
Matane	10,351	3,139	66	53	65	170	57	127	117	140				
— Matane	5,720	1,699	30	23	44	104	31	66	71	63				
— Matapédia	4,631	1,440	36	30	21	66	26	61	46	77				
Témiscouata	9,379	3,313	61	118	75	146	84	146	112	215				
— Rivière-du-Loup	5,263	2,085	34	86	45	59	51	81	68	112				
— Témiscouata	4,116	1,228	27	32	30	87	33	65	44	103				
Île-de-Montréal	430,417	206,846	3,247	6,421	3,616	8,761	6,045	8,104	36,933	32,680				

NOTE : 57.9 p.c. des hommes travaillent 45 heures ou plus comparativement à 35.4 p.c. au niveau de la province et à 24.1 p.c. pour l'île de Montréal ; 40.4 p.c. des femmes travaillent 45 heures ou plus comparativement à 22.5 p.c. au niveau de la province et à 13.9 p.c. pour l'île de Montréal ; puisque les hommes représentent 75 p.c. et les femmes 25 p.c. environ des travailleurs salariés, nous obtenons, après pondération, 54.4 p.c. du total des salariés qui travaillent 45 heures et plus par semaine.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Tableau A - 1 (suite)
Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les heures ouvrées régulières chaque semaine durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Comtés ou divisions de recensement	Heures ouvrées régulières											
	40		41-44		45-49		50 +		Non déclaré			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Québec	417,029	156,459	101,823	40,532	140,736	43,271	239,796	54,846	65,457	29,750		
Abitibi	3,246	812	4,618	533	2,703	778	7,349	1,357	1,403	470		
Chicoutimi	11,554	1,688	2,497	1,289	3,503	1,193	7,695	1,674	1,590	650		
Lac-Saint-Jean	3,103	700	1,211	769	1,997	737	8,131	1,424	1,518	512		
— Lac-St-Jean Est	2,298	367	675	390	780	246	2,109	418	592	184		
— Lac-St-Jean Ouest	805	333	536	379	1,217	491	6,022	1,006	926	328		
Saguenay	2,258	808	1,982	419	3,546	591	8,653	923	1,567	482		
Bonaventure	510	257	178	73	782	224	3,265	598	527	189		
Gaspé	2,383	456	633	312	1,574	593	5,844	1,315	1,194	347		
— Gaspé Est	1,341	331	461	148	1,136	372	2,769	640	705	175		
— Gaspé Ouest	924	132	93	105	209	144	1,789	330	331	135		
— Îles-de-la-Madeleine	118	93	79	59	229	77	1,286	345	158	37		
Rimouski	861	488	529	545	1,525	575	5,341	1,203	845	272		
Matane	442	441	394	194	1,187	451	6,734	1,203	1,289	360		
— Matane	244	225	261	103	680	295	3,565	595	794	225		
— Matapédia	198	216	133	91	507	156	3,169	608	495	135		
Témiscouata	1,059	514	475	300	1,486	508	5,143	1,049	884	317		
— Rivière-du-Loup	678	376	283	218	947	355	2,540	578	617	220		
— Témiscouata	381	138	192	82	539	153	2,603	471	267	97		
Île-de-Montréal	216,544	94,624	36,593	15,496	43,119	13,730	60,790	14,972	23,530	12,058		

NOTE : 57.9 p.c. des hommes travaillent 45 heures ou plus comparativement à 35.4 p.c. au niveau de la province et à 24.1 p.c. pour l'île de Montréal ; 40.4 p.c. des femmes travaillent 45 heures ou plus comparativement à 22.5 p.c. au niveau de la province et à 13.9 p.c. pour l'île de Montréal ; puisque les hommes représentent 75 p.c. et les femmes 25 p.c. environ des travailleurs salariés, nous obtenons, après pondération, 54.4 p.c. du total des salariés qui travaillent 45 heures et plus par semaine.

Tableau A - 2
Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les semaines d'emploi et les heures ouvrées régulières durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Semaines et heures	Comtés ou divisions de recensement											
	Province de Québec				Abitibi				Lac-Saint-Jean			
	H		F		H		F		H		F	
Total salariés	1,066,048	436,510	19,840	4,845	16,704	5,112	6,782	2,027	9,922	3,085		
Salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement *	1,052,068	404,775	19,675	4,472	16,363	4,662	6,652	1,912	9,711	2,750		
1-13 semaines	54,803	28,360	1,626	442	1,463	434	500	190	963	244		
0-19 heures	2,019	2,766	24	29	32	35	16	12	16	23		
20-34 "	2,531	2,797	21	41	37	28	11	12	26	16		
35 + "	47,562	21,576	1,490	347	1,309	345	432	153	877	192		
Non déclaré	2,691	1,221	91	25	85	26	41	13	44	13		
14-26 semaines	83,288	26,763	2,495	400	2,646	402	766	124	1,880	278		
0-19 heures	1,290	1,986	14	22	17	21	10	8	7	13		
20-34 "	3,291	3,121	41	32	49	33	21	13	28	20		
35 + "	74,802	20,572	2,325	330	2,401	324	670	90	1,731	234		
Non déclaré	3,905	1,084	115	16	179	24	65	13	114	11		
27-39 semaines	95,936	32,460	2,486	477	2,445	467	628	165	1,817	302		
0-19 heures	764	1,468	13	13	14	11	4	6	10	5		
20-34 "	2,791	4,171	31	56	31	44	8	16	23	28		
35 + "	88,277	25,495	2,337	385	2,273	377	571	128	1,702	249		
Non déclaré	4,104	1,326	107	23	127	35	45	15	82	20		
40-52 semaines	775,955	298,074	12,170	2,837	8,848	3,009	4,474	1,337	4,374	1,672		
0-19 heures	3,267	6,295	45	53	39	49	13	17	26	32		
20-34 "	14,964	26,639	102	310	147	344	66	129	81	215		
35 + "	732,601	253,688	11,599	2,345	8,271	2,467	4,157	1,114	4,114	1,353		
Non déclaré	25,123	11,452	424	129	391	149	238	77	153	72		
Sem. non déclarées	42,086	19,118	898	316	961	350	284	96	677	254		
0-19 heures	241	338	3	2	5	2	1	1	4	1		
20-34 "	485	640	12	8	11	11	3	2	8	9		
35 + "	13,193	5,296	247	61	259	95	99	38	160	57		
Non déclaré	28,167	12,844	636	245	686	242	181	55	505	187		

* Ne comprend pas les salariés qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comme, par exemple, les membres des communautés religieuses qui n'ont reçu qu'une rémunération en nature.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Tableau A - 2 (suite)

Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les semaines d'emploi et les heures ouvrées régulières durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Semaines et heures	Comtés ou divisions de recensement											
	Chicoutimi				Gaspé							
	Total		Gaspé Est		Gaspé Ouest		Îles-de-la-Madeleine		Total		Gaspé Est	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Total salariés	29,443	8,761	12,200	3,773	6,784	1,983	3,464	1,044	1,952	746		
Salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement *	29,128	7,782	12,106	3,445	6,739	1,786	3,437	933	1,930	726		
1-13 semaines	2,218	724	1,564	524	851	212	338	93	375	219		
0-19 heures	75	77	25	23	13	11	9	10	3	2		
20-34 "	73	52	74	29	47	7	17	1	10	21		
35 + "	1,939	555	1,363	438	725	180	295	70	343	188		
Non déclaré	131	40	102	34	66	14	17	12	19	8		
14-26 semaines	3,140	527	3,556	474	2,126	204	666	77	764	193		
0-19 heures	53	34	17	8	7	5	5	3	5	—		
20-34 "	86	48	100	18	59	4	20	4	21	10		
35 + "	2,870	419	3,202	429	1,894	182	598	67	710	180		
Non déclaré	131	26	237	19	166	13	43	3	28	3		
27-39 semaines	3,130	615	2,258	396	1,216	194	676	105	366	97		
0-19 heures	23	29	5	5	4	3	1	2	—	—		
20-34 "	96	87	39	59	21	31	13	13	5	15		
35 + "	2,891	463	2,099	311	1,132	149	622	85	345	77		
Non déclaré	120	36	115	21	59	11	40	5	16	5		
40-52 semaines	19,714	5,529	3,941	1,780	2,096	1,045	1,517	555	328	180		
0-19 heures	72	106	11	32	7	16	3	14	1	2		
20-34 "	284	736	54	200	39	112	8	49	1	39		
35 + "	18,813	4,466	3,704	1,480	1,972	878	1,426	457	306	145		
Non déclaré	545	221	172	77	78	39	80	35	14	3		
Sem. non déclarées	926	387	787	262	450	131	240	103	97	28		
0-19 heures	4	4	1	1	—	—	1	—	—	—		
20-34 "	9	7	7	5	1	2	5	2	1	1		
35 + "	282	94	230	77	120	40	91	29	19	8		
Non déclaré	631	282	549	179	329	89	143	72	77	18		

* Ne comprend pas les salariés qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comme, par exemple, les membres des communautés religieuses qui n'ont reçu qu'une rémunération en nature.

Tableau A - 2 (suite)
Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les semaines d'emploi et les heures ouvrées régulières durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Semaines et heures	Comtés ou divisions de recensement													
	Saguenay				Bonaventure				Matane				Matapédia	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Total salariés	18,862	3,982	5,559	1,695	10,351	3,139	5,720	1,699	4,631	1,440				
Salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement *	18,802	3,848	5,521	1,588	10,254	2,949	5,683	1,624	4,571	1,325				
1-13 semaines	878	339	672	163	1,010	324	537	161	473	163				
0-19 heures	17	17	17	9	22	9	11	4	6	5				
20-34 "	20	28	30	10	27	15	11	6	11	9				
35 + "	777	279	579	130	895	279	466	138	429	141				
Non déclaré	64	15	46	14	76	21	49	13	27	8				
14-26 semaines	2,042	308	1,764	221	2,902	276	1,541	134	1,361	142				
0-19 heures	12	8	18	4	8	3	4	1	4	2				
20-34 "	23	29	42	18	28	18	19	13	9	5				
35 + "	1,973	245	1,632	188	2,674	239	1,403	110	1,271	129				
Non déclaré	134	26	72	11	192	16	115	10	77	6				
27-39 semaines	2,549	375	1,123	256	2,276	333	1,209	165	1,067	168				
0-19 heures	9	11	5	5	9	4	5	3	4	1				
20-34 "	30	41	10	28	25	57	18	24	7	33				
35 + "	2,391	303	1,055	204	2,123	247	1,109	121	1,014	126				
Non déclaré	119	20	53	19	119	25	77	17	42	8				
40-52 semaines	1,991	2,419	1,617	828	3,182	1,746	1,858	996	1,324	750				
0-19 heures	14	27	20	22	22	24	7	11	15	13				
20-34 "	83	193	56	138	40	195	25	121	15	74				
35 + "	1,448	2,077	1,465	629	2,949	1,437	1,705	798	1,244	639				
Non déclaré	446	122	76	39	171	90	121	66	50	24				
Sem. non déclarées	1,242	403	345	110	884	275	538	168	346	107				
0-19 heures	7	7	10	3	3	4	3	3	—	1				
20-34 "	16	12	6	8	4	8	1	6	3	2				
35 + "	424	115	55	13	157	59	109	43	48	16				
Non déclaré	795	273	274	96	720	204	425	116	295	88				

* Ne comprend pas les salariés qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comme, par exemple, les membres des communautés religieuses qui n'ont reçu qu'une rémunération en nature.

POTENTIEL HUMAIN INEMPLOYÉ

Tableau A - 2 (suite)
Salariés âgés de 15 ans et plus, par sexe, selon les semaines d'emploi et les heures ouvrées régulières durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comtés ou divisions de recensement, province de Québec

Semaines et heures	Comtés ou divisions de recensement											
	Rimouski		Témiscouata				Île-de-Montréal					
	H	F	Total	Rivière-du-Loup	Témiscouata	H	F	H	F			
Total salariés	9,791	3,969	9,379	3,313	5,263	2,085	4,116	1,228	430,417	206,846		
Salariés qui ont travaillé à salaire ou à traitement *	9,613	3,349	9,290	2,992	5,219	1,832	4,071	1,160	426,262	196,755		
1-13 semaines	693	282	981	311	379	167	602	144	15,668	11,599		
0-19 heures	20	19	21	18	12	6	9	12	670	1,266		
20-34 "	33	21	27	24	18	10	9	14	740	1,259		
35 + "	615	229	875	250	315	140	560	110	13,590	8,665		
Non déclaré	25	13	58	19	34	11	24	8	668	409		
14-26 semaines	1,761	245	1,951	278	940	160	1,011	118	19,789	11,435		
0-19 heures	12	12	14	9	10	5	4	4	480	975		
20-34 "	29	15	28	25	17	16	11	9	1,126	1,537		
35 + "	1,651	205	1,801	227	845	129	956	98	17,385	8,537		
Non déclaré	69	13	108	17	68	10	40	7	798	386		
27-39 semaines	1,588	322	2,048	370	998	205	1,050	165	27,448	14,054		
0-19 heures	8	8	5	4	2	3	3	1	338	773		
20-34 "	17	34	21	40	11	13	10	27	1,136	1,855		
35 + "	1,493	260	1,927	297	919	172	1,008	125	24,982	10,979		
Non déclaré	70	20	95	29	66	17	29	12	992	447		
40-52 semaines	4,915	2,292	3,727	1,800	2,488	1,123	1,239	677	347,934	152,201		
0-19 heures	34	30	16	28	8	16	8	12	1,450	2,892		
20-34 "	100	257	75	187	45	90	30	97	6,250	11,482		
35 + "	4,626	1,922	3,481	1,506	2,315	964	1,166	542	329,997	132,594		
Non déclaré	155	83	155	79	120	53	35	26	10,237	5,233		
Sem. non déclarées	356	208	583	263	414	207	169	56	15,423	7,466		
0-19 heures	5	2	1	4	—	1	1	3	84	162		
20-34 "	2	9	7	4	4	4	3	3	177	239		
35 + "	132	64	113	89	86	47	27	12	4,939	2,204		
Non déclaré	517	133	462	163	324	125	138	38	10,223	4,861		

* Ne comprend pas les salariés qui n'ont pas travaillé à salaire ou à traitement durant les 12 mois antérieurs à la date du recensement, 1er juin 1961, comme, par exemple, les membres des communautés religieuses qui n'ont reçu qu'une rémunération en nature.